

# UNIVERSITÉ ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de  
Gestion  
Département des Sciences Économiques

## MÉMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de  
MASTER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES  
Option : Économies De Développement

### L'INTITULE DU MÉMOIRE

Entrepreneuriat et développement Économique en Algérie

Préparé par :  
Assoul sami

Dirigé par :  
Mr biatour houcine

Jury :

Président : .....

Examineur : .....

Rapporteur : .....

Année universitaire : 2020/2021

# Remerciement

*Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à monsieur biatour houcine d'avoir accepté d'assurer la direction du présent mémoire. Je le remercie infiniment pour son encadrement et ses orientations. Je le remercie, tant pour sa disponibilité, et pour le temps qu'il m'a consacré, malgré ses préoccupations.*

*Je voudrai également remercier tous mes enseignants de la faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des Sciences commerciales, pour tous leurs encouragements.*

*Je tiens également à exprimer mes chaleureux remerciements à mes parents, Mon frère, mes sœur et ma fiancé qui m'ont tous encouragé à mener à bien ce travail.*

*Assoul sami.*

## Dédicaces

- *À mes très chers parents,*
- *À mon cher frère, à mes nièces inas, farah et anais.*
- *À toute mes sœurs, ma famille.*
- *À tous mes amis (es),*
- *À tous ceux et toutes celles qui me sont cher*

## Liste des abréviations

- **ANDI** : Agence national de développement de l'investissement.
- **ANSEJ** : Agence national de soutien pour l'emploi des jeunes.
- **CFE** : Centre de formalité des entreprises.
- **EURL** : Entreprise Unipersonnelle de Responsabilité Limitée.
- **OCDE** : Organisation de coopération de développement économique.
- **ONG** : Organisation non gouvernementale.
- **PCE** : Prêt à la création d'entreprise.
- **PIB** : le produit intérieur brut.
- **PME** : Petite et Moyenne Entreprises.
- **SARL** : Société à responsabilité limitée.
- **SCA** : Société en commandite par action.
- **SCS** : Société en commandite simple.
- **SNC** : Société en nom collectif.
- **TPE** : Très petite entreprise.
- **V.A** : Valeur ajoutée.

## Liste des figures

FIGURE 1 : LES PRÉDISPOSITIONS POUR DEVENIR ENTREPRENEUR.....	23
FIGURE 2 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PME PRIVÉES (ALGÉRIE, 2010).....	54

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES TROIS ANGLES DE RECHERCHE SUR L'ENTREPRENEUR .....	14
TABLEAU 2 : FORME ENTREPRENEURIALE .....	17
TABLEAU 3 : LES DÉFINITIONS DE LA NOTION DE L'ENTREPRENEUR SELON ÉCOLES DE PENSÉE. 21	
TABLEAU 4 : LES CARACTÉRISTIQUES LES PLUS SOUVENT ATTRIBUÉES PAR LES SPÉCIALISTES DU COMPORTEMENT AUX ENTREPRENEURS.....	25
TABLEAU 5 : LES CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS COMMERCIALES .....	29
TABLEAU 6 : LES ÉTAPES DE L'ACTE ENTREPRENEURIAL .....	36
TABLEAU 7 : TYPE DES PME ALGÉRIENNE. ....	49
TABLEAU 8 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES PME (2006-2010).....	52
TABLEAU 9 : ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES PME PRIVÉES ALGÉRIENNES 2006-2010.....	53
TABLEAU 10 : ÉVOLUTION DES PME EN ALGÉRIE SELON LE STATUT JURIDIQUE (2006-2010)..	54
TABLEAU 11 : RÉPARTITION DES PME PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ-2010.....	55
TABLEAU 12 : ÉVOLUTION DES EMPLOIS/PME/PMI EN ALGÉRIE DURANT 2004/2010 :.....	58
TABLEAU 13 : ÉVOLUTION DU PIB PAR SECTEUR JURIDIQUE HORS HYDROCARBURES (2004 - 2008). ....	59

# **SOMMAIRE**

---

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
<b>CHAPITRE I : THÉORISATION DE L'ENTREPRENARIAT ET L'ENTREPRENEUR</b>	
INTRODUCTION.....	4
SECTION 1 : CONCEPT DE BASE DE L'ENTREPRENEURIAT .....	5
SECTION 2 : L'ACTEUR PRINCIPALE DE L'ENTREPRENARIAT : L'ENTREPRENEUR .....	19
CONCLUSION : .....	25
<b>CHAPITRE II : L'ACTE ESSENTIEL DE L'ENTREPRENEURIAT</b>	
INTRODUCTION.....	26
SECTION 1 : CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LE CHAMP DE L'ENTREPRENEURIAT .....	27
SECTION 2 : GÉNÉRALITÉ DE LA PME .....	39
CONCLUSION .....	46
<b>CHAPITRE III : LES PME ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE</b>	
INTRODUCTION.....	47
SECTION 1 : LES PME EN ALGÉRIE. ....	48
SECTION 2 : STRUCTURES D'AIDES À LA CRÉATION DES PME EN ALGÉRIE :.....	62
CONCLUSION .....	66
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	67
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
RÉSUMÉ	

# **Introduction générale**

### Introduction générale

L'entrepreneuriat constitue un phénomène qui attire de plus en plus les chercheurs dans les Domaines de l'économie et de la gestion.

L'entrepreneuriat est un phénomène complexe qui au cours du temps a pris plusieurs Significations. Plusieurs auteurs et chercheurs dans ce domaine ont essayé d'apporter une Définition pour ce concept. Parmi ces auteurs, nous citons Thierry Verstraete qui a défini L'entrepreneuriat comme étant un phénomène combinant un individu et une organisation, l'un se définit par rapport à l'autre et vice versa.

*« L'entrepreneuriat est le processus qui amène les personnes à envisager la propriété d'Une entreprise comme une option ou solution de carrière viable, à arriver avec des projets D'entreprise à apprendre à devenir des entrepreneurs, à lancer et à développer une Entreprises », [Stevenson].*

L'entrepreneuriat dans la littérature tourne généralement autour de trois concepts : l'entrepreneur, l'esprit d'entreprise et la création d'entreprise. L'entrepreneur est certainement le personnage le plus curieux de l'analyse économique et de gestion. Il est l'essence et l'acteur principal de l'entrepreneuriat. Il a un rôle particulier et indispensable dans l'évolution du système économique libéral. Il est très souvent à l'origine des innovations de rupture, il crée des entreprises, des emplois et participe au renouvellement et à la restructuration du tissu économique .en effet, Filion (1997,P156) a défini l'entrepreneuriat comme étant « le champ Qui étudie la pratique des entrepreneurs : leurs activités, leurs caractéristiques, les effets Économique et sociaux de leur comportement ainsi que les modes soutien qui leur sont Apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales ».

Selon F.Quesnay, l'entrepreneur fait partie de la classe stérile, ne crée pas de richesse,

mais il la fait juste circuler. C'est à partir des travaux de Schumpeter suivis par des chercheurs Contemporains que l'entrepreneur trouva sa place dans l'économie.

L'entrepreneuriat est perçu comme un phénomène hétérogène dont les manifestations sont Multiples, souvent, il est étroitement lié à la création d'entreprise. Verstracte a défini L'entrepreneuriat comme « un phénomène conduisant à la création d'une organisation Impulsée par un ou plusieurs individus s'étant associés pour l'occasion.

La création d'entreprise représente un enjeu économique et social important dans le Monde. Elle s'est avérée comme un moteur pour le développement des économies des pays. Selon beaucoup d'auteurs la considèrent la création de l'entreprise est la meilleure façon de relancer la croissance économique dans tous les pays, y compris l'Algérie. La création D'entreprise est un vecteur essentiel du développement et du rayonnement de l'économie. C'est aussi un vecteur important de démultiplication de son impact social. La conciliation Entre les forces et potentialités des jeunes créateurs ainsi que la volonté des institutions Économiques à rétablir la situation économique et sociale de pays sont essentiels pour la Réussite d'une politique de création d'entreprise.

En Algérie, l'avantage pour la PME a été avancée, ce n'est qu'à partir des années 80, et en Conséquence de choc pétrolier de 1986 que l'initiative privée a été enfin libérée. L'Etat a Commencé à se désengager progressivement de la sphère économique, notamment en matière D'investissement, laissant le champ à l'initiative privée. Ce qui a été concrétisé par la création du ministère de la PME en 1991, la promulgation du code d'investissement en 1993 et la mise en place de différents dispositifs de création d'entreprises. (ANSEJ, ANGEM, ANDI, CNAC)

Aujourd'hui, plus que jamais l'encouragement à la création d'entreprise notamment de PME est indispensable.

L'objectif de notre observation constitue à étudier l'activité entrepreneuriale et les différents aspects entourant ce phénomène. Pour mieux expliquer la dynamique entrepreneuriale privées. En effet, nous cherchons à répondre à cette question « **quelle est la place et le rôle de création des pme sur le développement économique en Algérie ?** »

Le but de ce mémoire est d'essayer d'expliquer le concept d'entrepreneuriat et de cibler son impacte sur le développement économique en Algérie.

Notre travail sera divisé en trois chapitres :

Dans le premier chapitre nous essayer de parler sur les théorisations de l'entrepreneuriat et l'entrepreneur (l'acteur principale) .

Le deuxième chapitre nous conduira à découvrir l'acte essentiel de l'entrepreneuriat (Création des entreprises) et on tentera de mettre en évidence une étude générale sur les pme. En suite on finira par le troisième chapitre que nous allons présenter les pme et le Développement économique en Algérie.

Pour réaliser bien ce travail, la démarche méthodologique adoptée s'articule sur la Recherche documentaire : des ouvrages, des articles et des revues et des thèses et mémoires.

# **Chapitre I**

## **Théorisation de l'entrepreneuriat et l'entrepreneur**

## **Introduction**

L'entrepreneuriat est devenu, pour la quasi-totalité des pays, un enjeu majeur. Les divers avantages qu'il produit justifient l'importance et l'intérêt croissant qu'il provoque, par ailleurs à côté de sa contribution dans la création d'emploi et du renouvellement du tissu économique. L'entrepreneuriat peut apporter de l'intérêt aux individus qui peuvent trouver dans des situations entrepreneuriales des sources de satisfaction.

L'entrepreneuriat est considéré comme un déterminant essentiel des performances économiques, notamment des progrès innovants, et son importance dans le dynamisme économique n'est plus à démontrer.

L'entrepreneur est considéré comme apporteur de solution aux problèmes économiques et sociaux. Essentiellement par le biais de la création de richesse, d'emplois, d'innovation, le renouvellement de parc d'entreprise, l'exploitation des ressources, la diversification et la complémentarité des entreprise...etc.

L'objet de ce chapitre est d'éclaircir les aspects théoriques sur l'entrepreneuriat Et l'entrepreneur .ce chapitre est deviser sur deux section

La première sera consacrée à nos donné la définition et les concepts dominants et les approches ainsi les diverses formes de l'entrepreneuriat son oublié les modèles et les types de l'entrepreneuriat.

La deuxième section portera la définition de l'entrepreneur et les caractéristiques

## Section 1 : concept de base de l'entrepreneuriat

### 1.1. Historique de l'entrepreneuriat :

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et jusqu'à la fin des années 1970 les grandes entreprises ont dominé l'économie. la grande taille était considérée comme souhaitable, voire inévitable, et la croissance de la firme était jugée indispensable pour réaliser des économies d'échelles. La PME était perçue comme une simple étape de la vie de l'entreprise. Durant cette période, le nombre d'entreprises par habitant a diminué en Europe. Le climat économique était plutôt propice à l'étude de la grande entreprise, voire de la multinationale, et par conséquent l'entrepreneuriat intéressait peu les chercheurs.

Le nombre des grandes entreprises a dominé durant les années 1970 et 1980. Les chercheurs ont alors pris conscience de l'importance économique des entreprises nouvellement créées. Bien qu'il ait déjà fait l'objet de recherches isolées au-paravant et que ses bases historiques remontent au 17<sup>ème</sup> siècle. C'est à partir de-là qu'apparaissent des revues scientifiques et des conférences consacrées à l'entrepreneuriat. Ce mouvement s'est accéléré au début des années 1990.

Les deux auteurs R. Cantillon et J.B. Say ont mis en exergue l'importance de l'entrepreneur pour l'économie en général, en se basant essentiellement sur son rôle dans le processus de production.

En 1928 J. Schumpeter donne son envol au domaine de l'entrepreneuriat. Il l'associe nettement à l'innovation. J. Schumpeter reconnaît à l'entrepreneur un rôle central dans le mécanisme économique.

### 1.2. Définition de l'entrepreneuriat :

Le concept « entrepreneuriat » existe depuis longtemps, mais il reste très difficile de proposer une définition unanime compte tenu de la complexité du concept. Ainsi, plusieurs auteurs ont abordé le thème entrepreneurial tout s'en appuyant dans différents aspects, il y a lieu d'illustrer dans ce point quelques définitions enfin de saisir la nature du terme.

Dans la vision économiste notamment celle de Karl VESPER, L'entrepreneuriat est le « processus dynamique qui consiste à créer de la richesse supplémentaire ». Cette richesse est créée par des individus qui assument les risques principaux en termes de capitaux, de temps,

et/ou d'implication professionnelle afin de donner de la valeur à un bien ou à un service. Il considère que définir l'entrepreneuriat constitue un exercice difficile, vu que les entrepreneurs et les activités entrepreneuriales ne sont guère aisées à identifier et à étudier, et le phénomène est hétérogène, complexe et équivoque. Il y a lieu donc de tenir compte des paramètres tels que ; l'incertitude, le risque, la création de valeur, le changement, l'innovation, etc. L'acte productif peut ou n'est pas être nouveau ou exclusif, mais la valeur doit y être en partie installée par l'entrepreneur dans la mesure où il rassemble et alloue les compétences et ressources nécessaires.

Le dictionnaire Economique définit l'entrepreneuriat comme étant : « l'action de créer de la richesse et/ou de l'emploi par la création ou la reprise d'une entreprise ».

Robert PATUREL propose une définition syncrétique de l'entrepreneuriat Celui-ci « est, à partir d'une idée, l'exploitation d'une opportunité dans le cadre d'une organisation impulsée, créée de toute pièce ou reprise dans un premier temps, puis développée ensuite, par une personne physique seule ou en équipe qui subit un changement important dans sa vie, selon un processus qui aboutit à la création d'une valeur nouvelle ou à l'économie de gaspillage de valeur existante ». Dans cette perspective, l'entrepreneuriat est indissociable de l'approche projet ».

Pour Frank KNIGHT et Peter DRUCKER, « l'entrepreneuriat consiste à prendre des risques, d'où l'entrepreneur est une personne qui est prête à mettre en jeu sa carrière et sa sécurité financière pour mettre en œuvre une idée, à mettre son temps et son capital dans une entreprise risquée. » Et plus tard vers 1985, Peter DRUCKER révisé sa position sur le fait que « l'entrepreneuriat consiste à prendre de risque » en parlant plutôt de l'entrepreneuriat intelligent qui consiste à ne pas prendre de risques.

D'après FAYOLLE et FILION « L'entrepreneuriat : c'est le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable, ces personnes pensent à des entreprises qu'elles pourraient créer, prennent connaissance de la marche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lancent dans la création et le démarrage d'une entreprise ».

Les déclencheurs de l'entrepreneuriat peuvent être : la formation, l'expérience, la disponibilité de fonds, le réseau environnemental, la détection d'une opportunité d'affaire, l'envie de devenir son propre patron, la perte d'un travail...etc.

Selon les deux auteurs Pierre-André Julien et Louise Cadieux, l'entrepreneuriat est considéré comme un instrument clé permettant d'améliorer la compétitivité entre les nations, de favoriser la croissance économique et d'accroître les possibilités d'emploi. Selon ces mêmes auteurs une économie entrepreneuriale est une économie dynamique et innovatrice, c'est-à-dire qui expérimente de nouvelles idées, de nouveaux produits ou processus, ce qui lui permet de se renouveler.

Le concept relevant d'un grand nombre de disciplines et répondant à des considérations ou des objectifs opérationnels fort divers. Selon la littérature scientifique et professionnelle, la définition de l'entrepreneuriat englobe non seulement la création d'entreprises, et le rôle des entrepreneurs dans celle-ci, mais également les changements au niveau de la direction et de la propriété, tels que le rachat et la reprise d'une entreprise existante, l'innovation sous toutes les formes à l'intérieur des entreprises pérennes pour faire face à l'évolution des marchés et satisfaire les besoins socio-économiques des individus. Autrement dit, l'entrepreneuriat peut être considéré sous différents angles, selon la position épistémologique ou les objectifs du chercheur.

Selon Verstraete, « L'entrepreneuriat relève de l'initiative portée par un individu (ou plusieurs individus s'associant pour l'occasion) dont le profit n'est pas forcément d'ordre pécuniaire, forgeant ou saisissant une occasion d'affaires (du moins ce qui est considéré comme tel), par l'impulsion d'une organisation pouvant faire maître une ou plusieurs entités et créant de la valeur nouvelle (plus forte dans le cas d'une innovation) pour les parties prenantes du projet ».

L'OCDE en 2007 stipulant que l'entrepreneuriat est le résultat de « toute action humaine pour entreprendre en vue de générer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique identifiant et exploitant de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouveaux marchés ». Toutes les variables qui favorisent ces actions humaines en vue d'un résultat économique contribuent à expliquer l'entrepreneuriat. Dans ce rapport on peut lire ce qui suit : « Bien que nous limitons notre notion de l'entrepreneuriat aux activités économiques, nous ne considérons pas de manière un peu simpliste que toute activité économique est synonyme d'entrepreneuriat. Nous associons l'entrepreneuriat aux phases critiques de la création et du développement d'une activité économique nouvelle ».

L'entrepreneuriat entraîne la création plus ou moins régulière de valeurs nouvelles sur les marchés territoriaux ou extérieurs, telles que de nouvelles structures de production et la création de nouveaux biens ou le choix de nouvelles localisations. Cette création affecte d'autres entreprises et les acteurs ou joueurs économiques de la région ou de l'extérieur qui profitent ou non de l'évolution du marché. A son tour, la création de valeurs nouvelles perturbe le ou les marchés, ce qui pousse plus ou moins rapidement le territoire à évoluer, pour finalement se développer et mieux répondre aux besoins de ses citoyens et des clients extérieurs en favorisant la création de plus d'entreprises, donc de plus d'emplois et plus de richesse.

Selon **MARCHESNAY**, le mot entrepreneuriat a été choisi au Québec par le conseil de la langue française, au détriment du terme anglais « entrepreneurship ». Ce mot désigne « l'état (la qualité) de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de plusieurs facteurs plus ou moins complémentaires, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur. ».

Selon Gasse, l'entrepreneuriat s'entend comme l'« appropriation et la gestion des ressources humaines et matérielles, dans le but de créer, de développer et d'implanter des solutions permettant de répondre aux besoins des individus ». L'entrepreneur crée des activités pour lutter contre la pauvreté, pour produire des biens et services, utiles à la société.

Gatner cité par Kasereka Kombi s'est beaucoup intéressé à la question de définition de l'entrepreneuriat. Il a interrogé des experts avec la méthode Delphi en essayant de répondre à la question suivante « What are we talking about when we talk about entrepreneurship ? ». Il a déterminé à la suite de cette étude, 8 thèmes relatifs à l'entrepreneuriat :

- L'entrepreneuriat touche à l'entrepreneur comme un individu ayant des caractéristiques particulières ;
- L'entrepreneuriat a trait à l'innovation en général ;
- L'entrepreneuriat c'est la création d'une organisation ;
- L'entrepreneuriat c'est la création de valeur ;
- Certains réservent l'entrepreneuriat au seul secteur privé, d'autres estiment qu'il peut concerner le secteur public.

- L'entrepreneuriat intéresse les organisations à forte croissance ;
- L'entrepreneuriat implique chose unique ;
- L'entrepreneuriat concerne les dirigeants propriétaires.

Pour bien comprendre le phénomène d'entrepreneuriat, nous retenons la synthèse présentée par Danjou (2002), qui selon elle l'entrepreneuriat est un champ de recherche caractérisé par trois grands aspects : **l'acteur, l'action et le contexte entrepreneurial,**

#### **a. Le contexte entrepreneurial :**

L'étude du contexte entrepreneurial fait apparaître la relation qui existe entre l'activité entrepreneuriale et son environnement socio-économique : *Quel contexte économique, culturel et social favorise l'entrepreneuriat ?*

#### **b. L'entrepreneur (l'acteur) :**

L'entrepreneur est l'acteur du processus entrepreneurial, plusieurs auteurs ont étudié les caractéristiques de ce dernier en premier lieu car c'est lui l'initiateur de l'évènement (l'acte entrepreneurial).

Selon les chercheurs, la compréhension du champ de l'entrepreneuriat nécessite la connaissance de son acteur qui est l'entrepreneur, en étudiant ses caractéristiques psychologiques, personnelles et démographiques ; « *une personne qui prend l'initiative de rassembler certains moyens dans une certaines formes et pour un certain but. Cette entité dispose d'une relative autonomie et la personne qui en a eu l'idée la dirige et en prend le risque* »

#### **C. L'action (l'activité entrepreneuriale) :**

*Que fait l'entrepreneur ?* Une question principale qui doit avoir une réponse.

Selon Gartner (1988) « la recherche sur l'entrepreneuriat devrait se focaliser sur ce que fait l'entrepreneur et non sur ce qu'il est ».

Considéré comme acteur, l'entrepreneur réalise un certain nombre d'actions tels que : la création d'une activité nouvelle, la détection des opportunités, l'élaboration d'une stratégie lui permettant un meilleur fonctionnement pour la réalisation de ses objectifs.

En conclusion, « *L'entrepreneuriat, c'est l'action humaine, soutenue par le milieu environnant, générant de la valeur sur le marché par la création ou le développement d'une activité économique, évoluant avec cette valeur pour finalement affecter l'économie, et ce, dans le but de mieux répondre aux besoins individuels et collectifs d'un territoire* ».

### **1.3- Les concepts dominants de l'entrepreneuriat**

Alain Fayolle et Vestraete (2005) identifient quatre paradigmes, qui permettent de cerner le domaine de la recherche en entrepreneuriat

#### **1.3.1 Paradigme de l'opportunité d'affaires :**

Il repose sur l'idée que l'entrepreneuriat est un processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation des opportunités. La construction de ce paradigme s'inspire largement des travaux de Schumpeter (1935) et de Kirzner (1973).

Schumpeter souligne l'importance de l'innovation qui constitue l'entrepreneuriat, tandis que Kirzner met en évidence l'importance de la découverte d'opportunité dans les marchés.

L'ensemble de ces travaux ont en commun la mise en évidence de l'entrepreneur comme étant un acteur à la recherche d'opportunité et de profit.

Pour Venkataraman (2000), le processus découverte-évaluation et exploitation de l'opportunité est associé à des individus (découvreur, évaluateur et exploitateur). Cette perspective porte sur l'émergence d'une nouvelle activité économique sans qu'elle soit nécessairement liée à l'émergence d'une nouvelle organisation. Une activité peut être considérée nouvelle parce qu'elle présente une combinaison nouvelle d'idées existantes ou parce qu'elle crée une nouvelle idée qu'elle combine avec les idées préexistantes. Ils présupposent que les opportunités existent dans la nature et il suffit d'avoir une capacité à les reconnaître pour les exploiter et les transformer en réalités économiques.

Par contre pour Alain Fayolle, l'opportunité entrepreneuriale se construit au cours du processus de création de l'activité et non pas qu'elle est le point de départ qu'il faut découvrir de ce processus.

### 1.3.2 Paradigme de la création d'une organisation :

La conception de Gartner (1995) repose sur l'idée que l'entrepreneuriat est un phénomène consistant à créer une nouvelle organisation. Il porte principalement sa réflexion sur le concept d'émergence organisationnelle. Il a distingué le phénomène de création d'une organisation des autres phénomènes organisationnels. Il a illustré l'acte de création par une citation de Collins et Moore (1964), où ces derniers reconnaissent aux entrepreneurs la capacité de transformer leurs rêves en action par la création d'une affaire.

Dans cette vision, l'étude de l'entrepreneuriat revient à étudier la naissance de nouvelles organisations, c'est-à-dire les activités par lesquelles le créateur mobilise et combine des ressources pour concrétiser l'opportunité en un projet.

Pour Vestraete (1999), l'entrepreneuriat est vu comme un système complexe et un type spécifique d'organisation qui est inspiré par un entrepreneur. Cet entrepreneur agit pour concrétiser, au sein de la structure, sa vision de cette organisation. Il est donc indispensable pour lui d'étudier les activités permettant à un individu de créer une nouvelle entité.

### 1.3.3 Paradigme de la création de valeur :

La création de valeur a été identifiée comme un thème situé au cœur de l'entrepreneuriat.

Pour Bruyat inspiré des travaux de Gartner (1993), l'objet étudié dans le champ de l'entrepreneuriat est le rapport individu-crédation de valeur. L'entrepreneur est une condition nécessaire pour l'apparition du résultat, et de même, le résultat est une condition nécessaire pour que l'entrepreneur existe.

Autrement dit, La valeur réalisée par un projet ne sera créée qu'avec l'intervention de l'individu et ce dernier ne sera pas qualifié d'entrepreneur tant que la création de valeur n'a pas eu lieu. Ce rapport peut être définie comme suit : *« l'individu est une condition nécessaire pour la création de valeur, il en détermine les modalités de production, l'ampleur... Il en est l'acteur principal. Le support de la création de valeur, une entreprise par exemple, est la "chose" de l'individu, nous avons : Individu création de valeur. La création de valeur, par l'intermédiaire de son support, investit l'individu qui se définit, pour une large part, par rapport à lui. Elle occupe une part prépondérante dans sa vie (son activité, ses buts, ses moyens, son statut social...), elle est susceptible de modifier ses caractéristiques (savoir-faire, valeurs, attitudes...), nous avons : Création de valeur individu »*

### 1.3.4 Paradigme de l'innovation :

La théorie économique s'est intéressée tardivement à l'innovation. Parmi les premiers qui ont travaillé sur le concept, Joseph Schumpeter, qui considère que la firme innovatrice crée une rupture dans les conditions de la concurrence car elle dispose d'un avantage compétitif. « *L'entrepreneuriat et l'innovation sont associés depuis que l'économiste autrichien Joseph Schumpeter à évoquer la force du processus de **destruction créatrice** qui caractérise l'innovation* ».

P. André Julien et Michel Marchesnay ont affirmé que le moteur de l'entrepreneuriat est l'innovation. Elle constitue le fondement de l'entrepreneuriat, puisque celle-ci suppose des idées nouvelles pour offrir ou produire de nouveaux biens ou services, ou, encore, pour réorganiser l'entreprise. L'innovation, c'est créer une entreprise différente de ce qu'on connaissait auparavant, c'est découvrir ou transformer un produit, c'est proposer une nouvelle façon de faire, de distribuer ou de vendre.

La fonction d'innovation est donc importante et fait de l'entrepreneur un vecteur du développement économique. Les entrepreneurs doivent chercher les sources d'innovation, les changements et les informations pertinentes sur les opportunités créatrices. Ils doivent connaître et maîtriser les principes qui permettent de mettre en œuvre les innovations, avec les meilleures chances de réussite.

## 1.4 Genèse et fondement de l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est un phénomène complexe, diversifié et subdivisé en trois approches distinctes.

### 1.4.1 L'approche fonctionnelle (le regard des économistes)

L'approche fonctionnelle de l'entrepreneuriat est une approche économique. Les économistes s'attachent à décrire les fonctions remplies par l'entrepreneur. Ils s'intéressent à ce que fait l'entrepreneur. Ces auteurs analysent le concept de l'entrepreneuriat sous l'angle de la création d'une organisation génératrice de richesse.

Bygrave et Hofer (1991) ainsi que Gartner (1985) ont fait leur analyse sur l'entrepreneuriat sous l'angle de la création d'une organisation génératrice de richesse cette approche économique se donne pour objet de saisir l'impact de la création d'entreprise et le rôle des entrepreneurs dans le développement socio-économique.

### 1.4.2 Approche entrée sur l'individu

L'approche par le trait a dominé jusqu'au milieu des années 1980, les spécialistes des sciences du comportement qui ont cherché à répondre à ses question « *What and Who ?* » (*Qui sont les entrepreneurs ? pourquoi entreprennent-ils ?*).

Cette approche a été menée par plusieurs théoriciens dans le but de distinguer les entrepreneurs des non-entrepreneurs et déterminer une liste des traits de caractères spécifiques à l'entrepreneur. Toutefois il n'existe pas un accord concernant le nombre des traits ou de leurs validités (A. Fayolle, 2005).

### 1.4.3. L'approche centrée sur les processus

Cette approche répond à la question « *How* », comment ? Par qui et avec quel effet les opportunités de créer des biens et des services futurs sont découvertes, évaluer et exploiter.

Dans cette approche, l'entrepreneuriat est entendu comme un processus de création d'une nouvelle organisation. L'activités par lesquelles le créateur d'opportunité mobilise et combine des ressources (informationnelles, matérielles, humaines ...) pour concrétiser l'opportunité en un projet structuré voire une entité (E. Laviollette et C. loue,2005). Certains auteurs (Gartner, 1985 ; Bruyat et Julien ,2001) suggèrent de concentrer les recherches sur l'étude du processus entrepreneurial. La plus part d'entre eux partagent l'idée que le comportement entrepreneurial est la résultante d'un processus de type interactionniste entre des éléments qui appartiennent à l'environnement et d'autres reliés à l'individu. A. Fayolle (2002) propose un tableau synthétisant ces trois angles de recherche sur l'entrepreneuriat.

Les recherches sur l'entrepreneuriat se résument selon trois approches fondamentales : l'approche fonctionnelle, l'approche sur l'individu (approche comportemental) et l'approche par le processus.

Tableau 1 : Synthèse des trois angles de recherche sur l'entrepreneur

Question principale	What (approached fonctionnelle)	Who /why (approche sur les individus)	How (approche sur le processus)
Echelle du temps	200 Dernières années	Depuis les années 50	Depuis le début des années 90
Domaine scientifique principale	Economie	Psychologie Sociologie Psychologie cognitive Anthropologie	Science de gestion Science de l'action Théorie de l'organisation
Objet d'étude	Fonction de l'entrepreneur	Caractéristique personnelle Trait des individus entrepreneurs et entrepreneurs potentiels	Processus de création d'une nouvelle activité ou d'une nouvelle organisation
Paradigme dominant	Positivisme	Positivisme Sociologie compréhensive	Constructivisme Positivisme
Méthodologie	Quantitative	Quantitative	Quantitative
Hypothèse de base	L'entrepreneur joue (ou ne joue pas) un rôle dans la croissance Economique	Les entrepreneurs sont différents des non entrepreneurs	Les entrepreneuriaux sont différents les uns et les autres
Lien avec la demande sociale	Etat Collectivités Territoriales Responsable Economique	Entrepreneurs potentiels système éducatif Formateur	Entreprise Entrepreneurs Potentiels Educateurs et Formateurs Structures d'accompagnement et d'appui des entrepreneurs

Source : A. Fayolle, 2002.P162.

### 1.5. Les diverses formes d'entrepreneuriat

Dans ce point, nous aborderons les principales formes de l'entrepreneuriat. La démarche entrepreneuriale au sens large prend plusieurs aspects : la création d'entreprise, la franchise, l'essaimage et reprise d'entreprise.

La création d'entreprise : « est l'acte fondateur de l'entrepreneuriat, encourager par les pouvoirs publics, pour développer la création d'emploi, elle est freinée par de nombreux obstacles tant administratifs, qu'économiques, que sociaux, que psychologiques ou que culturels ».

La création d'entreprise correspond surtout à des créations d'activités économiques nouvelles par des personnes n'étant pas déjà chefs d'entreprise. La création d'entreprise est un phénomène qui se présente sous plusieurs formes. Cela vient de la variété de types d'entreprises créées et du profil de l'entrepreneur, Hernandez (1999).

### **-La création ex-nihilo**

*Ex nihilo* est une expression latine signifiant « à partir de rien ». Créer une entreprise quand rien n'existe n'est pas une situation facile. Il faudra du temps pour arriver à implanter son produit dans un marché, pour convaincre les utilisateurs et les chercheurs et ce, d'autant plus que le degré d'innovation sera élevé. Par voie de conséquence, il faudra soigneusement dimensionner les besoins financiers et obtenir les ressources suffisantes. La création ex-nihilo exige beaucoup de travail, de rigueur et de ténacité. Par ailleurs les risques doivent être particulièrement bien évalués.

### **-La création par essaimage**

Créer une entreprise quand on est encore salarié et avec l'aide de son entreprise est certainement une démarche plus facile. Les grandes entreprises proposent des mesures et des dispositifs destinés à inciter et à accompagner leurs salariés dans des créations d'entreprise.

Les projets peuvent être variés et concerner la création d'un commerce ou d'une entreprise industrielle, mais l'accompagnement (matériel, intellectuel, commercial et financier) d'une entreprise peut être de nature de réduire le niveau de risque de l'entrepreneur.

### **-La création par franchise**

Elle met en relation un *franchiseur*, entreprise qui souhaite se développer en utilisant cette modalité, et un *franchisé*, individu qui veut créer une entreprise en appliquant une formule. Ce type de création consiste à imiter un fonctionnement qui existe dans un contexte géographique donné. La création en franchise bénéficie également d'un accompagnement

important, mais payant, de la part du franchiseur. Elle peut permettre à celui qui n'a pas d'idées propres ou qui n'a pas une capacité à innover de réaliser son objectif de création d'entreprise.

**-La reprise d'entreprise**

La reprise d'entreprise ou d'activité présente une différence de taille avec la création d'entreprise. L'organisation existe, elle n'a pas à être créée. Si elle existe, il est alors possible de s'appuyer sur des données qui la décrivent dans son présent, son histoire, sa structure et son fonctionnement. Dans ces conditions, l'incertitude est généralement moindre et les niveaux de risque beaucoup plus faibles. Comme pour la création d'entreprise, la reprise peut être réalisée par un individu pour son propre compte ou par une entreprise existante.

Au moins deux cas de reprise d'entreprise peuvent être examinés :

**-La reprise d'entreprise ou d'activité en bonne santé :**

La principale difficulté est vraisemblablement d'avoir suffisamment tôt l'information qu'une entreprise de ce type est en vente. Ensuite il faut pouvoir disposer de ressources financières importantes, car le prix de marché de ces entreprises peut être élevé. Il est indispensable d'avoir, par ailleurs, de bonnes compétences générales et une expérience de management réussie. Il convient, en effet, de ne pas perdre trop de temps dans l'apprentissage du métier de chef d'entreprise ;

**-La reprise d'entreprise ou d'activité en difficulté :**

Si les difficultés sont déclarées (entreprise en redressement judiciaire), il est indispensable de connaître le cadre légal de reprise d'entreprise en difficulté. Avoir des relations avec des acteurs clés dans ce milieu, apparaît comme une condition importante. Si le prix d'acquisition de ces entreprises est sans commune mesure avec celui des entreprises en bonne santé, il ne faut jamais perdre de vue que ces structures nécessitent généralement une très forte recapitalisation financière. Reprendre une entreprise en difficulté nécessite également une bonne connaissance des situations de crise.

Tableau 2 : Forme entrepreneuriale

Forme entrepreneuriales	Définitions	Sources
<b>Création pure d'entreprise</b>	Une création est dite pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise	Counot et Mulic(2004)
<b>Essaimage</b>	Pratique par laquelle une entreprise favorise le départ de certains de ses salariés et les aide à créer leur propre entreprise.	Office québécois de la langue française (2007)
<b>Reprise d'entreprise</b>	Achat, donation ou héritage d'une entreprise déjà existante.	Counot et Mulic (2004)
<b>Développement et croissance d'une entreprise</b>	Nouveaux débouchés commerciaux (produits, services, procédés) ou mise en application de meilleurs moyens de répondre à la demande du moment	OCDE (1998)
<b>Intrapreneuriat</b>	Développement de nouveau projet ou de nouvelle activités ou développement des activités actuelles, à partir d'une entreprise existante, quelle que soit la taille de l'entreprise	Carriet (2008) Dumais et coll (2005)

Source : Julien, P-A. et Cadieux, L. (2010).la mesure de l'entrepreneuriat, rapport d'étude, Institut de la statistique du Québec, page 29.

Ce tableau résume les différentes formes de l'entrepreneuriat, et définit chaque forme

### **1.6. Les types de l'entrepreneuriat**

Ils existent autant de types de l'entrepreneuriat. Que en prenant certains critères tels que la légalité, le nombre d'entrepreneurs, la durée de l'activité, le sexe, le statut juridique de l'entrepreneur, nous pouvons classifier l'entrepreneuriat en :

#### **1.6.1. L'entrepreneuriat formel et informel**

L'entrepreneuriat formel comprend les activités relatives à l'économie formalisée, les activités autorisées et reconnues par l'Etat. Par contre l'entrepreneuriat informel est relatif aux activités qui s'exercent au noir, non enregistrées par l'Etat. On peut avoir aussi l'entrepreneuriat souterrain par analogie à l'économie souterraine.

#### **1.6.2. L'entrepreneuriat individuel et collectif**

L'entrepreneuriat individuel c'est la volonté d'une personne de se démarquer d'acquérir plus d'indépendance et de liberté sans l'intervention de l'autorité. Les individus qui empruntent cette voie cherchent se réaliser sur les plans personnel, professionnel et financier.

L'entrepreneuriat individuel correspond en effet au travail indépendant. L'entrepreneuriat collectif sous la forme de coopérative et mutuelle.

#### **1.6.3. L'entrepreneuriat masculin et féminin**

Certaines activités peuvent être exclusivement exercées par les femmes alors que d'autres sont réservés spécifiquement aux hommes.

#### **1.6.4. L'entrepreneuriat privé, public et social**

Ici le critère retenu est celui du statut juridique de l'entreprise. Le privé concerne les entreprises du secteur privé. Contrairement à l'entreprise privé l'entreprise public trouve son origine dans la volonté de l'Etat ou d'une collective.

L'entrepreneuriat social se manifeste dans la création d'activités bénévoles. Il s'agit aussi de la création et du développement des organisations à but non lucratif qui se différencient des entreprises économiques par le fait que leur objectif primordial n'est pas le gain des profils mais de servir l'intérêt général.

L'entrepreneuriat mixte le partenariat public/ privé (ppp) est une forme d'association durable entre l'autorité public et un agent privé pour concevoir, financer, construire, gérer où préserver un projet d'intérêt public. Le PPP répond à un besoin d'apport de financement privé pour réaliser des investissements voulus par le secteur public. Il permet à l'Etat de mener à bien un programme ambitieux d'investissements sans alourdir la dette nationale.

### **1.6.5. L'entrepreneuriat occasionnel et durable**

Selon la durée de l'activité, l'entrepreneuriat occasionnel reprend les activités temporaires et journalières, alors que l'entrepreneuriat durable correspond aux activités et surtout aux sociétés dont l'exploitation dure longtemps.

## **Section 2 : L'acteur principale de l'entrepreneuriat : l'entrepreneur**

### **2.1 Définition de l'entrepreneur**

L'entrepreneur représente l'essence ou le cœur de l'entrepreneuriat. Il innove en fonction des opportunités qui se présentent, mais aussi organise les ressources pour produire et commercialiser, tout en cherchant son intérêt.

L'entrepreneur est celui qui dirige l'entreprise qu'il a créé, qui possède des qualités particulières, qui met en œuvre de nouvelles méthodes.

Au sens économique, l'entrepreneur est celui qui combine des ressources, de la main-d'œuvre, des matières premières et d'autres actifs pour leur donner une valeur plus grande qu'auparavant, ou encore celui qui introduit des changements, des innovations et un ordre nouveau.

L'entrepreneur est le principal acteur du phénomène entrepreneurial. Il a un rôle particulier et indispensable dans l'évolution du système économique libéral.

De point de vue économique, les chercheurs en entrepreneuriat notent que la notion d'entrepreneur remonte à R. Cantillon (1697-1755) l'entrepreneur est quelqu'un qui sait saisir une opportunité en vue de réaliser un profit, est un preneur de risque. J.B. Say (1803) est le deuxième économiste à être parvenu à parler de l'entrepreneur, il place l'entrepreneur comme levier de système productif ; c.-à-d. qu'il ne prend pas des risques liés à la production.

J. Shumpeter (1911) l'entrepreneur est un agent économique à part entière, sa fonction consiste à innover et mettre en place de nouvelles combinaisons de facteurs de la production. et selon lui, l'entrepreneur est une personne qui veut et qui est capable de transformer une idée ou une invention en innovation réussie.

Selon KNIGHT, les entrepreneurs sont d'une part, des individus ayant le plus haut niveau de prévisions, leur permettant de prendre des décisions de production et ont, d'autre part, une confiance en leurs propres jugements et une bonne perception sur les autres. Le profit que reçoit les entrepreneurs une rémunération juste car elle est le produit de l'incertitude et du risque pris.

Selon Kerzner (1973) à définir l'entrepreneur comme quelqu'un qui exploite les opportunités qui se présentent devant lui en faisant valoir son sens d'alerte. Et Selon P.A.

Julien et M. Marchesnay (1996) l'entrepreneur, c'est l'essence ou coeur même de l'entrepreneuriat. Celui qui innove en fonction des opportunités qui se présentent, mais aussi organise les ressources pour produire et commercialiser, tout en cherchant son intérêt. Pour Michel Coster (2003), l'entrepreneur est au coeur du phénomène entrepreneurial et sa volonté d'entreprendre repose sur l'envie d'imaginer, réaliser et développer un projet en disposant d'une marge de manoeuvre maximum pour mettre en oeuvre sa « vision du monde » dans le système de valeurs qui est le sien. Le désir premier est donc d'imprimer le projet de sa marque. Afin qu'il se reconnaisse à travers l'entreprise née de son imagination, l'appropriation symbolique du projet est alors possible, le porteur trouve un sens à ses actions et pourra s'engager passionnément dans la réalisation quotidienne de son « oeuvre ».

J.B.Say lui a attribué le rôle de combiner les facteurs de production, justifiant ainsi son profit. Mais à cette époque où la pensée néoclassique était dominante, la figure de l'entrepreneur était presque absente, bien que quelques auteurs aient fait exception en le réaffirmant toujours comme un acteur essentiel de l'activité économique. Une autre définition pour lui « L'entrepreneur est avant tout un preneur de risque qui investit son propre argent et coordonne des ressources qu'il se procure pour produire des biens. Il crée et développe des activités économiques pour son propre compte ».

Les résultats de recherche de Fayolle (1999) montrent que l'entrepreneur apparaît, comme manager capable d'innover, d'organiser et d'agir et disposant d'une capacité de leadership. A d'autre auteurs encore il apparaît comme un détecteur d'opportunité, capable

d'évaluer dans des situations et des contextes très différents liés à des entreprises existantes ou en voies de création.

Le tableau ci-dessous présente les définitions de la notion de l'entrepreneur en fonction des écoles de pensée

**Tableau 3 : Les définitions de la notion de l'entrepreneur selon écoles de pensée**

Appellations des écoles	Définitions de l'entrepreneur	Auteurs de référence
L'école économique	Un entrepreneur est spécialisé dans la prise intuitive de décisions réfléchies relatives à la coordination de ressources rares.	Casson (1991)
L'école comportementale	L'entrepreneur se définit par l'ensemble des activités qu'il met en place pour créer une organisation.	Gartner (1988)
L'école psychologique avec les courants personnalistes et cognitifs	L'entrepreneur se définit par un certain nombre d'attributs psychologiques que l'on décrit autant par la personnalité, que par les processus cognitifs activés pour la circonstance.	Shaver et Scott (1991)
L'école des processus	L'entrepreneur est celui qui développe des opportunités et crée une organisation pour les exploiter.	Bygrave et Hofer (1991)

Hofer (1991) Source : Cécile Fonrouge, « Entrepreneur / manager : deux acteurs d'une même pièce », P.7

**2-2- Les caractéristiques de l'entrepreneur :**

Il existe chez l'entrepreneur quelque chose qui le distingue du reste de la population.

D'après la recherche des deux auteurs P. A Julien et M. Marrchesnay (1996), ils distinguent différentes caractéristiques comme suite :

**2-2-1 Les traits de caractères :**

Les entrepreneurs présentent des besoins d'accomplissement et d'indépendance, un attrait du risque et une sensation de maîtrise de leur destinée. Parmi les caractères primitifs que chaque jeune créateur doit avoir dans le but de créer sa propre entreprise et devenir un entrepreneur (figure) :

**-L'indépendance** : les entrepreneurs ont un sens d'autonomie particulièrement poussée

**- Une forte confiance en soi même** : ils sont optimistes, il cherche à exercer un certain contrôle sur eux-mêmes, et développer leur propre projet dans l'entreprise. Cette confiance en soi permet de réduire l'incertitude et le niveau du risque, elle donne à l'entrepreneur la capacité à écouter sans être facilement désarçonné et intimidé, à relever les défis.

**- La persévérance** : le succès ne viendra pas tout de suite et la réussite nécessite du temps.

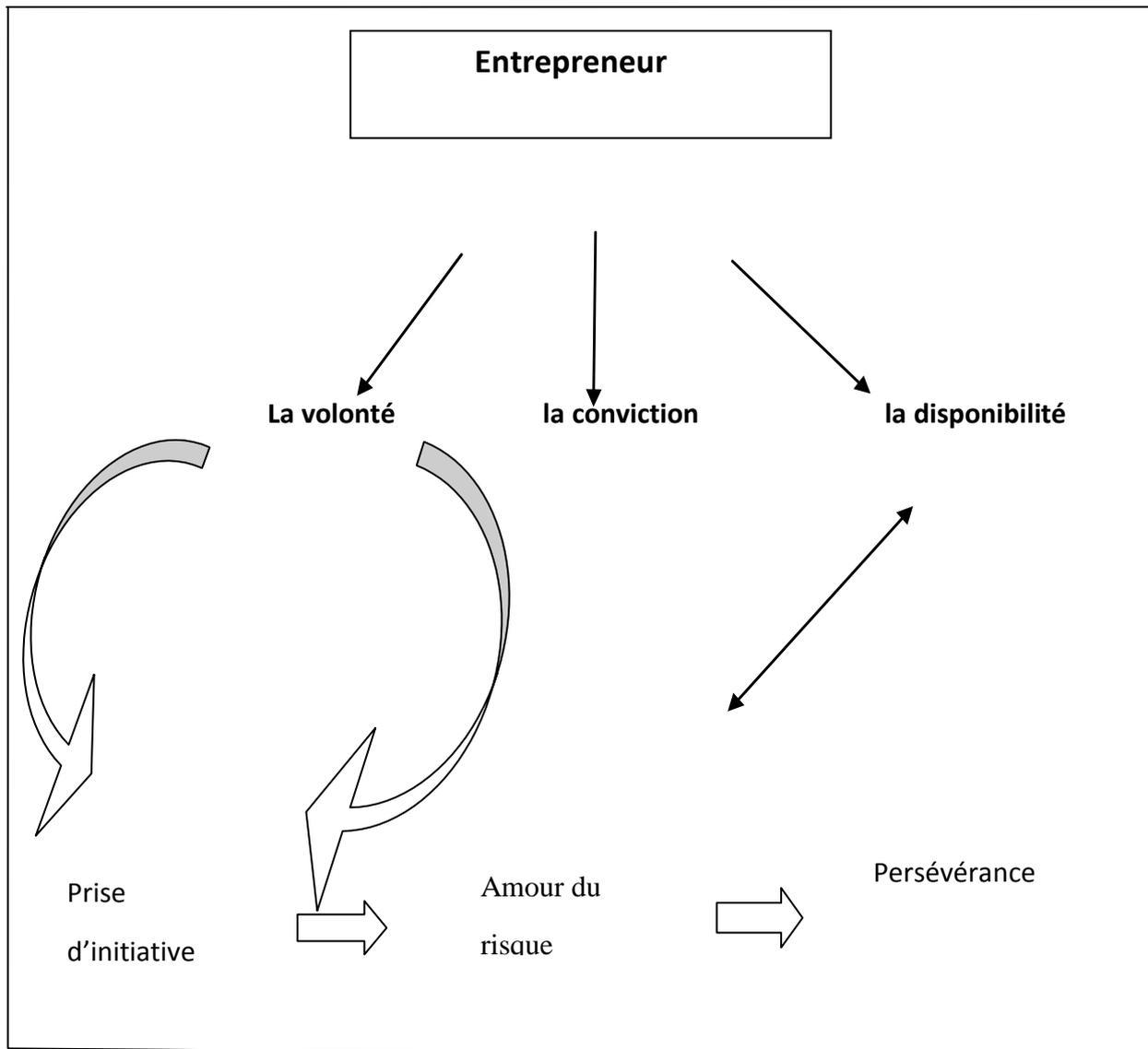
Afin de surmonter les obstacles, la persévérance ne sera que le fruit de ses capacités individuelles, son besoin de réalisation et ses talents à faire preuve son existence.

**-preneur du risque** : qui sera acquis en ayant la volonté qu'il faut, la confiance en soi et puis par la suite, bien sûr une fois qu'on a confiance en son projet.

**- La prise de l'initiative** : viendra automatiquement par la suite, puisque le jeune créateur est animé par toutes les qualités (qualifiées par un ensemble de facteurs personnels) qu'on vient de voir précédemment, qui est assez convaincant pour prendre la décision de devenir entrepreneur.

Cependant, les caractéristiques suscitées ne sont pas propres aux entrepreneurs car elles existent un peu partout dans la société. L'entrepreneur est caractérisé par la vision stratégique, les relations humaines, la capacité à motiver autrui, l'intégrité, la sincérité.

La pleine disponibilité d'aller jusqu'au bout dans ce processus quel que soit le temps de l'effort que ceci pourra demander. La figure n°1 montre les prédispositions pour devenir un entrepreneur.



**Figure 1 : Les prédispositions pour devenir entrepreneur**

**Source :** A. Elabjani : « La création d'entreprise au Maroc entre l'effet de la nouvelle politique de promotion et l'état d'esprit », colloque international : « Création d'entreprise et territoire », Tamanrasset : 03 et 04 décembre 2006, page 20

### 2-2-2 L'entrepreneur est un opportuniste :

L'entrepreneur est un innovateur qui sait discerner les occasions d'affaire dans l'économie, en développant un nouveau produit, en le produisant ou en le mettant en marche de façon nouvelle, en organisant les ressources de façon différente bref en étant à l'affût d'opportunité ou de nouveauté, de manière répondre au marché. « Entreprendre c'est conquérir une place sur le marché », c'est ainsi s'insérer entre d'autres firmes pour remporter une affaire et la poursuivre, et de faire face à la concurrence.

**2-2-3 L'entrepreneur est un organisateur :**

L'entrepreneur représente l'être perspicace qui sait judicieusement organiser les ressources utiles, se les procurer, les assembler et mettre en œuvre avec profit. Il coordonne les ressources rares d'une façon dynamique et recherche en permanence l'amélioration du processus de production. Ce type d'entrepreneur correspond à la définition de Say. Il ne suffit pas d'être un innovateur pour être entrepreneur mais il faut être un organisateur pour développer et commercialiser l'innovation.

**2-2-4 L'entrepreneur est un joueur :**

Caractérisé par la pris du risque et incertitude, dans ces cas, l'entrepreneur n'est jamais sur de la réussite mais comme il a l'esprit joueur, il se lance les défis. Les risques sont de différentes natures, le premier risque est financier : la création nécessite des moyens financiers très important, et en cas d'échec, l'entrepreneur devra rembourser ses dettes pendant des années ; le second est professionnel : quitter un emploi pour créer, c'est renoncer à certaines certitudes ver l'inconnu ; le troisième est d'ordre familial : créer une entreprise c'est consacrer plus de temps à son travail et moins à sa famille ; le dernier est d'ordre psychique : souvent l'engagement personnel du créateur vis-à-vis de son entreprise est tel qu'il s'y identifie totalement.

**2-2-5 L'entrepreneur est motivé :**

Parmi les motivations de l'entrepreneur, le défi, le succès, la fortune mais il existe d'autres objectifs et motivations de l'entrepreneur : l'ambition, la nécessité d'avoir un emploi, assurer un revenu modeste, ou de l'emploi pour sa famille...etc, ces motifs sont souvent implicites, complexes et complémentaires. La stratégie de l'entreprise sera fortement influencée par les intérêts personnels et familiaux de l'entrepreneur.

Durant les années 80, on cherche à déterminer de manière exhaustive les caractéristiques du modèle type de l'entrepreneur. Dans un article retraçant notamment l'historique de la discipline de l'entrepreneuriat, FILION (1997) les caractéristiques les plus souvent attribuées par les spécialistes du comportement aux entrepreneurs.

**Tableau 4 : Les caractéristiques les plus souvent attribuées par les spécialistes du comportement aux entrepreneurs**

Innovation	Besoin de réalisation
Leaders	Internalité
Preneur de risques modérés	Confiance en soi
Indépendants	Implication à long terme
Créateur	Tolérance à l'ambiguïté et à incertitude
Energétique	Initiative
Persévérant	Apprentissage
Originaux	Utilisation de ressources
Optimistes	Sensibilité envers les autres
Orientés vers les resultants	Agressivité
Flexibles	Tendance à faire confiance
Débrouillards	Argent comme mesure de performance

Source : Robert Wtterwulge (1998), op.cit., p 47. [L.J Filion, le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution et tendances, revue internationale PME, vol.10 n°2, 1997, p. 132.

Pour conclure, l'entrepreneur est considéré comme acteur principal de l'entrepreneuriat.

### **Conclusion :**

À travers ce chapitre, nous avons essayé de faire un aperçu théorique sur le phénomène entrepreneurial ainsi qu'une présentation de certains éléments de recherches sur l'entrepreneuriat.

Nous avons constaté qu'il existait bien des formes, des pratiques et beaucoup de diversité dans le monde de l'entrepreneuriat. Nous avons essayé de donner quelques notions de base pour éclairer ce concept vaste et complexe.

Nous avons présenté ensuite la définition de l'acteur principale de l'entrepreneuriat (l'entrepreneur) et ces caractéristiques

# **Chapitre II**

## **L'acte essentiel de l'entrepreneuriat**

## **Introduction**

La création d'entreprise constitue une base de tissu de l'économie. Ceci est lié en grande partie aux dispositifs d'aide à la création d'activités. Ces dispositifs participent à la croissance économique ainsi qu'à la création d'emplois.

La création d'entreprise n'est pas une action instantanée mais un processus enchainant un certain nombre d'étapes consécutives qui se fondent sur des choix stratégiques

La création d'entreprise est donc une démarche risquée face à laquelle tous les acteurs ne sont pas égaux, la concrétisation d'un projet est le fruit d'une expérience et d'une situation personnelle. Le profil de créateur, son niveau d'études, notamment influence les chances de succès.

Les petites et moyennes entreprises occupent une place importante dans l'économie de tous les pays qu'ils soient développés ou non développés, car elles sont considérées comme une cellule de richesse, outil de renouvellement permanent de tissu économique, instrument pour le développement.

Au cours de ce chapitre, nous allons exposer dans deux sections aux premières sections on va étudier sur l'acte essentiel de l'entrepreneuriat : la création des entreprises, en suite la section qui suite (section deux) sera consacrée à la présentation des généralités sur les pme

## **Section 1 : création d'entreprise dans le champ de l'entrepreneuriat**

### **2-1- Définition de l'entreprise**

Selon Soutenain et Facet (2005/2006), l'entreprise est « un agent économique qui combine des matières premières, du matériel, des moyens financiers et des ressources humaines dans le but de produire des biens et/ou des services » .

Selon Thuderoz (1997), qui définit l'entreprise comme « un ensemble articulé de trois sous-systèmes autonomes : le système productif, le système organisationnel, le système institutionnel, en interaction étroite avec un écosystème, l'environnement de l'entreprise (...) Ils se correspondent, s'ajustent, assurent le couplage des deux autres »

L'entreprise est un facteur de progrès et de développement économique, un facteur de circulation de richesses, d'affaires et de création d'emploi. Elle peut être définie comme étant un système avec certaines caractéristiques a savoir.

L'entreprise est aussi un rassemblement humain hiérarchique qui exécute des objectifs communs, à l'aide de moyens physiques et financiers pour créer une structure, faire circuler des richesses selon des objectifs caractérisés pour en faire un bénéfice.

L'entreprise est aussi un rassemblement humain hiérarchique qui exécute des objectifs communs, à l'aide de moyens physiques et financiers pour créer une structure, faire circuler des richesses selon des objectifs caractérisées pour en faire un bénéfice.

L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome qui réunit plusieurs facteurs de création (capital. Travail). Une entreprise compose des matières brute, finances et des ressources humaines dont la fonction principale est de produire des biens ou des services pour le marché.

### **2-2 L'approche systémique de l'entreprise :**

Un système est un nombre de composants en interaction liés par un objectif. Un système d'entreprise comporte deux parties :

- Composantes structurelles : un territoire d'éléments matériels et humains, un réseau de communication, etc.

- Composantes fonctionnelles : flux d'énergie, flux d'informations, flux de produits, qui circulent entre les unités du système, et les méthodes pour contrôler de la meilleure façon possible pour le bon fonctionnement du système.

### 2.3 Les typologies de l'entreprise

On peut classer les entreprises à partir de diverses normes et critères :

#### 2.3.1 La classification des entreprises selon le statut juridique :

Lorsque l'on crée une entreprise, il faudra choisir une forme juridique pour exercer son activité. Parmi les formes juridiques de les entreprises que le chef d'entreprise doit choisir principalement : une entreprise individuelle, une Entreprise Unipersonnelle de Responsabilité limitée (EURL), une Société à Responsabilité Limitée (SARL), une Société en Nom Collectif (SNC), une Société Par Action (SPA).

**Entreprise Unipersonnelle de Responsabilité Limitée (EURL) :** Lorsque la SARL ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique, celle-ci est dénommée 'EURL'. La EURL a été créée pour restreindre les risques encourus par les entrepreneurs individuels qui sont tenus des dettes de leur entreprise sur la totalité de leur patrimoine. L'EURL leur permet de limiter leur responsabilité au montant de l'apport de l'unique associé. La gérance de la EURL peut être assurée par l'associé unique ou par un gérant tiers.

**Société à Responsabilité Limitée (SARL) :** C'est une société dans laquelle la responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports. Les associés sont représentés par des parts sociales. Cette forme d'entreprise est constituée de deux (02) associés au minimum et 20 au maximum. Le capital minimum d'une SARL est de cent mille (100 000 DA) dinars. Le capital social est divisé en parts sociales d'égale valeur nominale, de mille dinars (1 000 DA). Elle est gérée par une ou plusieurs personnes physiques. Les gérants peuvent être choisis en dehors des associés.

**Société en Nom Collectif (SNC) :** Dans ce type de sociétés, les associés ont tous la qualité de commerçant et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales. L'avantage de cette forme juridique présente une organisation statutaire souple et il n'est pas exigé un capital minimum obligatoire. Les entreprises peuvent adopter cette forme sociale lorsqu'elles disposent de faibles capitaux notamment pour les projets innovants peu consommateurs de fonds propres. La gérance peut être assurée à un associé ou non.

**Société Par Actions (SPA) :** La société par actions est constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Le nombre des associés ne peut être inférieur à sept (07) membres. Leur capital ne peut être inférieur à 5.000.000 DA si la société fait publiquement appel à l'épargne et 1.000.000 DA dans le cas contraire. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres ou moins et de douze au plus.

**L'entreprise individuelle :** Cette forme sociale convient à l'investisseur désirant être son propre patron et seul propriétaire de son affaire. Une entreprise individuelle est entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont commerçantes, artisans, professions libérales, agriculture. L'entrepreneur individuel est le seul « maître à bord » (INSEE).

**Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) :** ce type d'entreprise est quelque peu similaire à un mélange de l'entreprise individuelle et de l'entreprise à responsabilité limitée à une personne. La propriété individuelle est le document faisant autorité et le plus largement reconnu des grandes entreprises dans la division sociale. Une propriété unique est une propriété unique, possédée par un seul individu. Dans tous les cas, le propriétaire peut avoir des représentants sous son obligation. Il s'agit de la structure d'entreprise la plus simple qui soit. Le propriétaire de l'entreprise assure le capital, il crée et exploite l'entreprise, il s'attend à tous les dangers, il reconnaît tous les avantages et inconvénients et il règle tous les devoirs.

En cas de faillite, les ressources individuelles et commerciales peuvent être saisies.

**Tableau 5 : Les caractéristiques des principales sociétés commerciales**

Nom de la société	SNC	SARL	SPA
Type de société	Société de Personne	Société intermédiaire	Société de capitaux
Apporteurs	Associés	associés	Actionnaire
Nombre d'associés	Au moins 2	2 à 50	Au moins 7
Rapport entre les associés	Consideration des personnes	Considération de la personne	Capitaux

Nature des titres détenus	Part sociaux	Part sociales	Actions
Capital minimum en DA	Aucune exigence	100.000.00	-Au moins 5 millions -Ou au 1 millions
Responsabilité des associés	Illimitée	Limitée aux apports	Limitées aux apports
Mode de gestion	Un ou plusieurs gérants	Un ou plusieurs gérants	Conseil d'administration et direction générale ou conseil de surveillance et directoire

Source : Code de commerce Algérie 2015

### 2.3.2 La classification des entreprises selon le secteur d'activité

Une entreprise peut être classée dans l'un des grands secteurs d'activité.

**-Le segment primaire** : regroupe toutes les entreprises utilisant le facteur naturel comme principale matière première. Il intègre l'agriculture, l'élevage, l'apiculture etc.

**-Le secteur secondaire** : regroupe toutes les entreprises ayant comme activité la transformation des matières premières en produits finis et intègre dans ce sens toutes les activités industrielles.

**-Le secteur tertiaire** : Regroupe toutes les entreprises proposant des services. Il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir, la distribution, le transport, les loisirs et centre de divertissements, assurance, hôtellerie, etc. ...Aujourd'hui, le secteur tertiaire est celui qui regroupe le plus grand nombre de travailleurs, c'est aussi le secteur le plus dynamique et innovant.

**-Le secteur quaternaire** : Ce sont les entreprises de la nouvelle économie évoluant dans le domaine de la communication et de l'informatique. La plupart du temps, les entreprises du secteur quaternaire sont incluses dans le secteur tertiaire.

Les entreprises d'une branche similaire partagent les points communs suivants (utiliser une procédure de production similaire, l'utilisation des mêmes matières premières, intérêts communs dans des domaines divers).

### 2.3.3 La classification Selon la taille :

Les entreprises sont classées selon différentes tailles, ces dernières vont d'un simple atelier à de très grandes entreprises. Les composants qui distinguent les petites moyennes et grandes entreprises sont les suivants :

**-Le Chiffre d'affaires :** Quantifie la part de l'entreprise dans le marché. Le chiffre d'affaire donne une idée du volume des échanges commerciaux avec les clients. Il est significatif pour trois raisons. Il est utilisé pour évaluer le développement des entreprises et pour les classer par ordre d'importance. Il permet de mettre en place un moyen de gestion et de se situer par rapport aux entreprises dans une branche similaire.

En Algérie, les critères retenus pour distinguer la taille de l'entreprise est le nombre d'employés et le CA. Nous pouvons alors distinguer :

**-Les très petites entreprises (TPE)** qui emploient de 1 jusque à 9 employés, et son chiffre d'affaire est inférieur à 1 Million de Dinar ;

**- Les petites entreprises (PE)** qui emploient un effectif compris entre 10 à 49 salariés, avec un chiffre d'affaire inférieur à 200 Millions de Dinar ;

**- Les moyennes entreprises (ME)** employant un effectif compris entre 50 à 250 employés et son chiffre d'affaire entre 200 Millions et 2 Milliards de Dinar ;

**- Les grandes entreprises** emploient plus de 250 employés, son chiffre d'affaires supérieures à 2 Milliards de Dinar.

**-La valeur ajoutée :** quantifie les richesses faites à l'intérieur de l'entreprise.

**- Le nombre des effectifs :** De 0 à 9 salariés, l'entreprise est qualifiée de très petite. De 10 à 246 salariés, l'entreprise est de taille petite. Au-delà de 250 salariés, l'entreprise est considérée comme de moyenne taille. Plus de 250 employés, l'entreprise est considérée comme grande taille.

**- Capitaux propres :** l'importance des fonds apportés par les propriétaires ;

**- Le résultat de l'entreprise :** c'est-à-dire le bénéfice de l'entreprise

## 2-4 La finalité des entreprises :

La finalité d'une entreprise peut être définie comme sa raison d'être. C'est le but général qui son existence. Quelle que soit sa taille ou son activité, la finalité d'une entreprise, dans le système capitaliste, consiste à générer des profits

**-Les finalité économiques :** Il s'agit de produire des biens ou services destinés à trouver et satisfaire une clientèle. Certaines entreprises recherches l'intérêt des produits qu'elles ne veulent ni inutiles, ni nocifs

**- Les finalités sociales :** La création d'emplois et leur pérennité sont au cœur de cette démarche.

**-Les finalités environnementales :** De plus en plus d'entreprises mettent en avant leurs objectifs écologiques, leurs volontés d'économiser la planète.

**-Les finalités sociétales :** Certaines entreprises participent volontiers à des programmes de solidarités ou financent des fondations défendant des causes les plus diverses.

**-Les finalités humaines :** elles concernent a la fois la volonté des supérieurs et dirigeants et l'épanouissement du personnel. Il s'agit d'offrir de bonnes conditions de travail, la prospérité des salaires et l'investissement dans les bons gestionnaires.

## 2-5 Les notions de bases pour la création d'entreprise :

La création d'entreprise : « est l'acte fondateur de l'entrepreneuriat, encouragé par les pouvoirs publics, pour développer la création d'emploi, elle est freinée par de nombreux obstacles tant administratifs, qu'économiques, que sociaux, que psychologiques ou que culturels » (Boislandelle, 1998, p. 146)

## 2-6 Les étapes de création d'une entreprise

Pour construire un projet de création d'entreprise et augmenter ses chances de succès, il est recommandé d'agir avec méthode en respectant des étapes chronologiques :

### 2-6-1 Avoir une idée

D'abord trouver une idée de création d'entreprise, puis vérifier la bonne adéquation entre son projet professionnel et les exigences liées à l'exploitation de cette idée. Les sources

d'idée de création d'entreprise sont multiples : expériences professionnelles, l'entourage, les résultats la recherche scientifique. L'idée se Transformera ainsi progressivement en projet, puis en entreprise si une étude de marché Sérieuse confirme qu'elle est susceptible d'intéresser une clientèle suffisante. Toutefois, la validation de l'idée est de grande importance dans le processus entrepreneurial nécessitant le recueil et l'analyse des informations, demande de conseils et d'orientations. Le créateur de l'entreprise doit se poser des questions pour mieux valider son idée de création tel que :

- Existe-t-il un marché solvable pour mon idée ?
- Quels sont les facteurs clés de réussite sur cette marche ?
- Comment ces facteurs clé évolueront ils dans l'avenir ?
- Quels sont mes atouts et mes faiblesses sur chacun des facteurs clés ?
- Comment pourrai-je réduire ces faiblesses et profiter au maximum de ces atouts ?

*« Faute de se poser ces questions, beaucoup d'hommes et de femmes brillants ont perdu des années, quand ils n'ont pas perdu la foi, alors qu'ils auraient certainement connu la réussite s'ils avaient pris le temps de réfléchir » (Papin, 2007, p. 3)*

### **2-6-2 Une bonne analyse de la clientèle :**

Elle va visée de permet de vérifier la faisabilité du projet et de Déterminer le chiffre d'affaires prévisionnel de la future entreprise.

### **2-6-3 L'Elaboration du projet**

L'élaboration de prévisions financières ou de comptes prévisionnels est indispensable Pour s'assurer de la rentabilité du projet de création et éviter de naviguer à vue. Rédiger des comptes et les intégrer dans un plan d'affaires facilite la recherche de financement, l'obtention d'aides et la gestion future de l'entreprise. Pour cela, il est impératif de réaliser les études suivantes :

### **2-6-4 Etude commerciale**

L'étude commerciale permet de valider la faisabilité commerciale du projet, en faisant une enquête qui porte sur :

- L'analyse des contraintes et des opportunités de l'environnement de l'entreprise.
- L'analyse des concurrents et des services / produits proposés.
- L'analyse des clients potentiels. Cette enquête permet de recueillir des informations chiffrées sur : Sa principale clientèle, se positionner sur le marché, faire une de mix marketing, identifier ses canaux de distribution, identifier les attentes et les motivations d'achat, acquérir un avantage concurrentiel.

### **2-6-5 Étude financière :**

L'étude financière permet d'apprécier la viabilité, la rentabilité, la pérennité de l'entreprise et de procéder à la recherche des financements. C'est donc la traduction chiffrée des éléments préalablement recueillis. Cette étude a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Combien doit-on apporter pour faire démarrer puis vivre l'entreprise ?
- L'activité sera-t-elle rentable ?
- Est-ce que les sorties et les entrées d'argent seront équilibrées ?

### **2-6-6 L'étude juridique**

Le choix d'un statut juridique est nécessaire pour permettre à l'entreprise d'exercer son activité en toute légalité. Il détermine les formalités d'immatriculation à effectuer pour donner vie à l'entreprise. En choisissant la forme juridique de l'entreprise, le droit d'exploitation c'est -à-dire la propriété intellectuelle, et la préparation du dossier administratif pour la constitution de l'entreprise. L'installation de l'entreprise et le démarrage de l'activité constituent les dernières étapes de la création de l'entreprise.

### **2-6-7 Démarrage de l'activité :**

Le démarrage de l'activité est l'application concrète de toutes les idées : C'est le lancement des premières actions techniques et administratives de l'entreprise. A partir de là, l'entrepreneur va se former à partir de ce qui va rencontrer de l'action quotidienne de son entreprise, et il doit s'informer de ce qui se passe dans son environnement à travers la veille, et essayer de prévenir les problèmes pour réaliser des ajustements. L'entrepreneur doit :

- Organiser l'entreprise sur le plan administratif et comptable ;
- Contrôler la réalisation des prévisions ;
- Mettre en place les outils de gestion ;

**2-7 Les principales activités du démarrage :**

Pour un bon démarrage d'une entreprise (**Marcel Coté, 2000**), l'entrepreneur doit préciser les activités à réaliser :

**2-7-1 Le choix de l'emplacement et du local, Il s'agit de définir le choix d'acquisition du local (achat ou location), les prix, les conditions d'aménagement, le budget des frais de premier établissement et leur amortissement.**

**2-7-2 La préparation du local et la sélection de l'équipement :**

Elle nécessite une durée plus ou moins longue, selon le type d'activité et les travaux à réaliser. Le choix effectué pour les équipements, les fournisseurs et les matières premières qui dépendent des prix et des conditions de paiement et de livraison.

**2-7-3 La sélection des canaux de distribution :**

Dépend du marché auquel l'entreprise va s'adresser et de la clientèle visée.

**2-7-4 L'aménagement des locaux et l'installation de l'équipement :**

Pour cette activité il existe deux choix pour l'entrepreneur, soit il le fait par soi-même, soit il recourt à un expert (faire faire) et cette décision est liée aux capacités de l'entreprise à réaliser les travaux et même au budget, incluant aussi le degré du risque supporté.

**2-7-5 Le choix et le recrutement du premier personnel :**

Le personnel Qui va aider l'entrepreneur à produire et à offrir un produit/service de qualité qui vont permettre le bon fonctionnement de l'entreprise et d'obtenir un bon résultat financier.

C'est pour ces raisons que le choix du personnel est très important car le mauvais choix conduit à des catastrophes.

La dernière étape du démarrage, **le premier contact avec les clients**. Créer la première impression devant la clientèle, une période dont laquelle les clients vont juger et donner leur opinion sur le produit /service offert.

**Tableau 6 : Les étapes de l'acte entrepreneurial**

Le domaine source	Le domaine cible
Le parent biologique	Le créateur de l'entreprise
La conception	L'idée de fonder l'entreprise
La gestation	La planification
La naissance de l'organisme	La création juridique de l'entreprise
La croissance biologique (EX : augmentation de la taille physique)	La croissance économique (EX : augmentation du chiffre d'affaires)
Santé de l'organisme	Santé économique de l'entreprise
Ressources alimentaires	Ressources humaines, finance...
Adaptation de l'espèce à une niche Ecologique	Adaptation de l'entreprise au marché
Mort de l'organisme	Cessation de l'activité économique (dépôt de bilan)



Pour créer son entreprise, l'entrepreneur doit accéder à certaines ressources. Les américains parlent des 6 « M » de l'entreprise : Money, Men, Machines, Materials, Market, Management.

**2-8 Le démarrage selon le type de l'activité :**

Quel que soit l'activité choisie par l'entrepreneur, il existe toujours un degré de risque lié au projet. Même si les difficultés soient identiques, certaines particularités sont présentes lors du lancement (elles ne vont pas avoir les mêmes problèmes de lancement). EX : un restaurant, salon de coiffure, cabinet d'avocat, médecin...).

**2-8-1 Activité de fabrication :**

Un entrepreneur qui se lance dans une activité de fabrication, doit s'assurer de :

- L'équipement, bonne matière première, fournisseurs.

- Le choix des procédés de fabrication et l'emplacement de l'outillage.
- La qualité du personnel de production (formation, apprentissage),
- Le contrôle de qualité (produit finis, emballage, transport des produits...)
- Prévision des ventes,
- Sa capacité de calculer le prix de revient pour les produits (pour mesurer la marge)

**2-8-2 Activité commerciale :**

Lors d'une activité commerciale, l'entrepreneur doit s'assurer de :

- Ses plans marketing ;
- Les choix de l'attendu de gamme de produits,
- La sélection des marques, de couleurs et du design,
- Un niveau de qualité,
- La fourchette des prix fixée (entre le produit le moins cher et celui le plus cher),
- La bonne localisation,
- L'aménagement intérieur du local correspond à l'image qu'il veut créer,
- Le choix du personnel,
- Les heures d'ouverture,
- La qualité de son accueil,
- Le 1<sup>er</sup> jour d'ouverture,
- L'efficacité de sa politique commerciale (prix, publicité, promotion, garantie) par rapport à ses concurrents.

**2-8-3 Activité de service :**

Pour une activité de service, l'entrepreneur doit s'assurer des mêmes éléments cités dans l'activité commerciale, l'élément au centre de ses préoccupations et son rapport avec les clients et l'appréciation qui va la laisser chez ce dernier (le client) et la qualité de service (qualité/prix). Les auteurs (Marchesnay et Julien, 1996) mentionnent quelques problèmes pendant la période du démarrage :

-Détection de nouveaux clients,

-Obtention du financement,

-Embauche et formation des nouveaux employés,

-Embauche et formation des cadres,

-Résolution des problèmes courants du personnel,

-Tarification des produits,

-Planification de l'expansion de marché,

-Résolution des problèmes juridiques,

-Les jeunes entrepreneurs malgré leurs plans d'affaires élaborés, connaissent mal leurs coûts et leurs marchés, c'est pour cette raison les ajustements sont nécessaires lors du démarrage d'une entreprise.

## Section 2 : Généralité de la PME

### 2-2-1 Coup d'œil sur l'évolution de la pme :

Les économistes dans l'histoire du Monde, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, mais surtout dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les Physiocrates, puis Adam Smith, Malthus et Ricardo, négligèrent presque totalement l'entreprise comme sujet d'étude objective. Le premier à l'intégrer dans la macro-économie à la mode de l'époque fait sans doute R. Cantillon, mais de manière combien désabusée, en 1755 ; « La circulation et le troc des denrées et marchandises, de même que leur production se conduisent en Europe par des entrepreneurs et au hasard ! » Ce n'est en fait que dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle que l'on commença à approfondir la véritable nature moderne de l'entreprise, que l'on a coutume aujourd'hui de définir comme « une unité économique autonome, organisée pour la mise en œuvre d'un ensemble de facteurs de production, en vue de produire des biens ou services pour le marché ; en trois mots une cellule indépendante qui « produit » ! « Se gère » et qui « vend », ce qui la différencie à la fois du salarié et de l'établissement.

#### Les théories individualistes de 1789 et leurs limites au XIX<sup>e</sup> siècle

La révolution de 1789, en supprimant les « corporations », introduisit la liberté théorique de l'entrepreneur : « Il sera libre à tout citoyen d'exercer tout métier ou profession qu'il trouvera bon, après s'être d'une patente et en avoir acquitté le prix » (sic). La pensée économique des révolutionnaires mettait l'accent sur la propriété privée, l'individu et la libre entreprise, en particulier la petite et la moyenne, en boudant quelque peu le concept d'accumulation de capital, par méfiance des grands ensembles et des monopoles. Cette promotion désirée de la petite et moyenne entreprise n'a pu se maintenir tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Certes, le développement économique qui suivit la première industrialisation doit encore beaucoup à l'entreprise familiale.

Mais l'explosion de l'industrie lourde de la production des biens intermédiaires, la mise en place des technologies nouvelles et de moyens de transports beaucoup plus performants : les chemins de fer, l'accentuation de l'exode rural apportant une main-d'œuvre plus abondante et plus malléable, l'émergence lente mais continue de la notion de « l'Etat-providence », ont poussé assez largement à la croissance et à la concentration des firmes. L'expansion a d'ailleurs concerné aussi bien pour certaines entreprises familiales moyennes, transformées par une ou plusieurs générations en véritable « royautes » économique, que de grandes sociétés

industrielles stimulés par ailleurs par la création juridique de la « Société Anonyme ». Dans le même temps se développaient à partir du second empire des structures financières « à bureaux multiples » qui drainaient l'épargne, constituant la base des capitaux nécessaires. De telles mutations eurent en outre des effets secondaires importants dont celui d'introduire à côté des traditionnels chefs de l'entreprise propriétaires et des ingénieurs à la technique indispensables, une nouvelle classe de dirigeants : les managers, capables de contrôler de grands ensembles et d'arbitrer entre les objectifs de croissance verticale ou horizontale.

### **Explosion des grandes entreprises au XX<sup>e</sup> siècle**

Au XX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'en 1930, la seconde révolution industrielle, liée d'une part à la mécanisation et à la motorisation généralisée, d'autre part à la mise en œuvre des idées de Taylor et de Fayolle sur l'organisation parcellaire de travail, accentua les phénomènes de concentration, souvent sous la forme plus aux mois affichés « d'oligopoles », notamment dans la sidérurgie, l'électricité, l'automobile ... Interrompu par la crise de 1931 et les hostilités de 1931-1944, le mouvement reprit de plus belle après la deuxième guerre mondiale, sous l'impulsion cette fois de l'Etat qui mit en place dans le secteur public ou mixte, ou favorisa dans le secteur privé, la constitution de « groupes » puissants dans l'énergie, les transports et communications, l'aéronautique, l'armement, l'industrie mécanique et électrique, la chimie, l'informatique, etc. Sans omettre la banque et l'assurance, et plus tard la grande distribution commerciale ! Le marché commun allait de son côté, à partir de 1957, exacerber encore d'avantage la recherche des « effets d'échelle » et d'une internationalisation à tout prix.

### **« Small is beautiful »**

En France, le X<sup>e</sup> plan, en 1983, était encore plus affirmatif : « Seules, les petites unités, capables de s'adapter rapidement à la mouvance du marché aux hautes technologies, à l'aspect ponctuel de besoins nouveaux, peuvent être le fer de lance de l'économie, contrairement aux grands groupes qui ont constitué l'assise. »

Certains esprits résistaient, il est vrai, à ce mouvement, expliquant, par référence à la période des années 30-40, que la réussite des petites et moyennes entreprises était peut-être inversement proportionnelle à l'exposition économique : leurs emplois se réduiraient ou stagneraient en période de crise ! Quoique ne manquant pas d'un certain bon sens cette vue trop simpliste se trouvait cependant démentie par les travaux économiques sur les PME-PMI qui commençaient à se multiplier, et faisaient apparaître un accroissement de la part relative

des petites et Moyennes Entreprises, non seulement dans l'emploi, mais aussi dans la valeur ajoutée, dans les résultats bruts ; dans les investissements, voire dans l'exportations elle-même.

Ne peut-on définitive, retenir l'idée que la crise d'une part, le développement historique du tertiaire d'autre part, ont agi comme le ferait un « catalyseur » pour accentuer un mouvement dont les prémices étaient déjà apparues en Grande-Bretagne, en Italie et en Etats –Unis et dans une moindre mesure en RFA et en France, dans la dernière partie des années 60, donc avant le premier choc pétrolier. Un tel mouvement de redémarrage du phénomène des petites et moyennes entreprises PME, qui exprimerait dès lors, une tendance profonde de l'économie, trouverait sa source dans un nombre d'idées récentes : renaissances des valeurs personnelles, opposition au gigantisme, abandon des systèmes taylorisant et nouvelles conceptions de travail, décentralisation au niveau de la gestion des implantations géographiques, répartition des risques financiers , recherche de nouvelle relations interentreprises, idées aux quelles s'ajouterait un appui générale de la puissance publique attachée à conserver comme un élément stabilisateur une catégorie politique modérée, moins soumise aux appels des externes et aux oligarchies internationales.

### **2-2-2 Définitions de la PME :**

La notion des petites et moyennes entreprises reste toujours un problème compliqué par les différences existantes dans les définitions officielles des PME et par les ambiguïtés de la terminologie utilisée, de sorte qu'il est difficile d'établir une définition unique généralement retenue ou acceptée par tous. A cet effet, la recherche d'une définition plus englobant de la notion des PME nous impose de passer en revues différentes définitions de différents auteurs de PME.

La conférence générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) définit la PME comme « l'entreprise dans laquelle le chef d'entreprise assure personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, sociales et morales quelle que soit sa forme juridique »

Selon Julien et M. Marchesnay, dans leur ouvrage « la petite entreprise », ont proposé la définition suivante : « la petite entreprise est avant tout une entreprise juridiquement, sinon financièrement indépendante, opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou des services, et dont les fonctions de responsabilités incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois, en général seules propriétaires du capital »<sup>101</sup>. Une définition

qui paraît complète de telle sorte qu'elle cite et prend en considération les différentes caractéristiques d'une petite et moyenne entreprise.

À travers les différentes expériences étrangères et internationales, il ressort que la définition la plus courante de la PME fait appel à une double série de critères : quantitatifs et qualitatifs :

**\*Les critères quantitatifs** : Les définitions adoptées utilisent des critères purement quantitatifs comme les effectifs, le chiffre d'affaires et le bilan. Les approches quantitatives utilisent en général les trois critères à savoir : le nombre de salariés, mesure de l'activité et la notion d'indépendance.

**L'effectif** : l'effectif est le critère initial essentiel pour déterminer dans quelle catégorie s'inscrit la PME. Il correspond au nombre du personnel employé à temps plein, à temps partiel ou de manière saisonnière.

En d'autres termes, c'est tout le personnel lié par un contrat de travail à l'employeur, quel que soit la nature du contrat du travail. Les organismes fiscaux adoptent une autre définition : « tout personnel ayant perçu de l'entreprise une rémunération au cours d'un exercice ».

**La mesure de l'activité** : ce critère est basé sur l'utilisation d'un certain nombre d'indicateurs qui permettent d'évaluer le patrimoine de l'entreprise, et qui sont :

- Le chiffre d'affaires,
- Les actifs englobant tous les biens utilisés dans l'exploitation de l'entreprise,
- Le total du bilan annuel,
- La valeur ajoutée,

**La notion d'indépendance** : le critère prend en considération le degré de liberté dans la prise de décision au niveau de l'entreprise, et justement l'une des caractéristiques des PME est leur capacité de prendre leur décision par elles-mêmes.

La définition adoptée par l'OCDE est basée sur les trois critères : « *la moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre*

*d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliard de Dinars et dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de dinars. La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de dinars et dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de dinars. La très petite entreprise (TPE) ou micro entreprise est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions et dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de dinars ».*

Sous un autre angle, nous pouvons percevoir une autre définition de la PME en utilisant des critères qualitatifs (sociologique ou analytique).

**\*Les critères qualitatifs :** font référence en général au mode d'organisation et de gestion de l'entreprise : il s'agit de plus souvent d'une entreprise gérée et /ou administrée directement par les personnes physiques qui en sont les propriétaires.

En introduisant le rôle central du chef d'entreprise qui est dans la plupart des cas dirigeant et propriétaire. « *La PME est une unité de production, ou de distribution, une unité de direction et de gestion sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise* ».

Pour cette approche qualitative, l'entrepreneur détenteur du pouvoir c'est lui qui détermine la forme de l'entreprise. C'est à lui l'idée de créer et d'apporter le capital investit.

Alors le pouvoir est exercé par le détenteur des moyens de production et celui qui a pris le risque de créer.

L'entrepreneur propriétaire fait appel à sa propre expérience et son intuition lors de la prise et la mise en œuvre des décisions. En introduisant les objectifs de la direction, seulement les unités dont les objectifs sont la rentabilité et l'indépendance de gestion sont considérées des PME.

Mais ce genre de critères dite qualitatifs sont difficile à mesurer, c'est pour cette raison que l'approche quantitative reste la plus dominante.

### 2-2-3 Les caractéristiques des PME :

Un certain nombre de caractéristiques communes se dégagent pour rendre compte de la réalité des PME :

**-La centralisation de la gestion :** le chef d'entreprise toujours présent et participe dans tous les domaines de la gestion. En rapport direct avec chaque membre de son personnel, il apparaît très souvent comme l'acteur central et incontournable pour toutes les décisions relatives à l'organisation ou de la gestion de l'entreprise, on peut parler de la « personnalisation de la gestion, en la personne du propriétaire- dirigeant qu'est à la fois entrepreneur, manager dans le cas de très petites entreprises », cette centralisation de la gestion s'explique par la dimension affective entre le dirigeant et la PME

**-un système d'information et communication peu organisé :**

**-Au niveau interne :** permettant une diffusion rapide et descendante entre la direction et les employés

**-Au niveau externe :** les PME ne consacrent pas des moyens suffisants pour commander des études de marchés coûteuses et complexes pour influencer la stratégie de l'entreprise, ainsi que la réception d'un flux d'informations sur leur marché ou leur produit engendre une réaction plus rapide ce qui signifie jusqu'à certain point les limites et la simplicité de ce système d'information.

**-un processus de décision peu formalisé :** au contraire des grandes entreprises qui doivent préparer « des plans » relativement précis, les actions protégées afin que toute organisation puisse s'y référer, les PME échappent à la règle de la planification, et plus souvent la décision dans ces entreprises est constituée de trois étapes « intuition- décision- action » ce qui fait la stratégie est avant tout simple et souple.

**-un environnement très influent :** la cohabitation entre PME et son environnement peut être analysée par deux axes :

**\*Le degré de vulnérabilité :** (induite par le type d'activité) peut s'analyser sur deux pôles : « complexité des technologies, accessibilité et turbulence », la PME sera d'autant plus vulnérable que l'environnement sera plus complexe, plus accessible et plus turbulent.

\***Le degré dépendance** : (induite par le type d'acteur) s'évalue par les relations d'affaire entre la PME et ses partenaires (fournisseurs de bien et service, clients et distributeur).

-**Faible spécialisation de travail** : contrairement aux grandes entreprises qui disposent d'une organisation fonctionnelle garante de la spécialisation, les PME privilégient la polyvalence en effet selon la formule consacrée, on dit que « tout le monde fait un peu de tout » ce qui signifie cette « déspecialisation » conduit souvent, selon M Marchesnay et Julien M P « à laisser un maximum d'initiative aux personnes, la détermination des plans de charge faisant souvent même l'objet d'une véritable négociation avec l'employés ». Même si cette faiblesse peut être considérée, parfois, comme un handicap pour la PME constitue dans un moment où le changement est rapide, un avantage permettant plus de souplesse.

-**S'afficher unique et se différencier** : les PME toujours cherchent une image unique dans le marché par rapport aux grandes entreprises en basant sur une stratégie axée sur la différenciation et spécialisation. Il peut s'agir d'un produit ou service spécifique, d'une situation géographique particulière, de cible ou d'un savoir spécifique ...etc.

-**Le marché de la PME** : est souvent local et peut exporter sur le marché étranger. « Une PME est une entreprise qui, en termes économiques, ne possède qu'une part relativement petit d'un marché. ».

#### 2-2-4 Les faiblesses des PME

Comme les êtres vivants, les petites et moyennes entreprises sont mortelles. Les PME souffrent de plusieurs faiblesses que nous essaierons de résumer dans les principaux points suivants :

- L'autonomie reste pour un grand nombre de PME très relative, par leur orientation vers la sous-traitance par rapport aux grands groupes.
- PME sont en général peu connues, aussi bien du public que des éventuels partenaires de l'entreprise (fournisseurs, clients, administrateurs, banques ...), ce qui engendre un manque de confiance de ces derniers à son égard.

**Conclusion**

D'après les études faites Les entreprises sont considérées comme un moteur de la création d'emploi est un véritable investissement, non seulement financier mais également au niveau personnel. Nous avons appris que créer et diriger une entreprise demande une forte dose d'organisation, de motivation, et de gestion à tous les niveaux.

On conclut que les PME jouent un rôle très important dans le développement économique de chaque pays, car elles sont capables de résoudre les problèmes socioéconomiques, accroître la richesse et améliorer le niveau d'emploi. Par conséquent, on peut dire que le recours aux entreprises reste indispensable et incontestable, puisque ces dernières constituent la base du tissu économique d'un pays.

## **Chapitre III**

# **Les PME et le développement économique en Algérie**

### Introduction

Dans la conjoncture économique et sociale actuelle, il est établi que la petite et moyenne entreprise (PME) constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, tout comme elle peut constituer la principale source de richesses, d'emploi et moteur de progrès socioéconomique.

Ce n'est qu'à partir de la fin des années 80 que l'on assiste en Algérie à un regain d'intérêt pour la petite et moyenne entreprise présentée dès lors comme l'axe et le pilier du développement.

Nous tentons, dans ce premier chapitre qui se décompose en deux sections de donner dans la première section <les pme en Algérie > s'attache à la définition des PME algériennes et son développement depuis l'indépendance à nos jours, ainsi que son évolution et ses caractéristiques générales, leur rôle économique et ces contraintes de développement.

Dans la section qui suit (deuxième) on va essayer de présenter les structures d'aides à la création des pme en Algérie.

## Section 1 : Les PME en Algérie.

En Algérie, la nouvelle forme de développement se tourne vers la création d'entreprises privées particulièrement les PME qui sont considérées comme un facteur de croissance, un créateur d'emplois, et un moteur de progrès socio-économique.

### 1-1 La définition de la PME En Algérie :

Jusqu'à 2001, il n'existait pas une définition officielle de la PME en Algérie et l'Office National des Statistiques (ONS) définissait la PME comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes.

En 12 décembre 2001 et selon la loi N°01-18 les PME algériennes ce définit comme suit :

« PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens ou services employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaire n'excède pas 500 millions de dinars et qui respecte le critère d'indépendance ». Cette loi sur les pme distingue trois types d'entreprise :

**-La très petite entreprise ou la micro entreprise** : est définit comme « entreprise employant de 1 à 9 employé est réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 20 millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 million de dinars. »

**- La petite entreprise** est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars.

**- La moyenne entreprise** est une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de Dinars.

**Tableau 7 : type des PME algérienne.**

	<b>Les nombre des Employés</b>	<b>Chiffre d'affaires (million de dinars)</b>	<b>Bilan annuel (million de dinars)</b>
Micro entreprise TPE	01 à 09	20	10
Petite entreprise	10 à 49	200	100
Moyenne entreprise	50 à 250	200 à 2000	100 à 500

**Source** : établi à partir de la loi n°01.18 du 12 décembre 2001

## **1-2 Amplification des PME en Algérie depuis l'indépendance :**

Depuis la fin des années 1980, tous les gouvernements algériens ont compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux grandissant du pays, par conséquent, le recours au secteur privé est une nécessité absolue. Depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui les pme Algérienne ont passé plusieurs périodes parmi ces périodes on va analyses on cas généraux sur trois périodes qu'on peut résumer comme suit :

### **1-2-1 La période 1962-1982**

A la veille de l'indépendance, la plupart des PME qui existaient, étaient aux mains des colonais. Juste après l'indépendance, ces entreprises ont été confiées à des Comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers ; elles furent intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales. Le premier Code des Investissements qui a été promulgué en 1963 n'a pas eu d'effets notables sur le développement du secteur des PME, et ce, malgré les garanties et les avantages qui comptait accorder aux investisseurs nationaux et étrangers. Cette période est caractérisée également par l'adoption d'une économie planifiée à prédominance publique et d'une industrialisation basée sur des industries de biens d'équipements et des produits intermédiaires. Le nouveau Code des Investissements N° 66/284 qui a été promulgué le 15/09/1966 a essayé de faire jouer au secteur privé son rôle dans le développement économique tout en prévoyant une place prédominante pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie.

Ce code a obligé les entrepreneurs privés d'obtenir l'agrément de leurs projets auprès de la Commission Nationale des Investissements (CNI). La complexité des procédures d'obtention d'agrément ont fait dissoudre la CNI en 1981.

A vrai dire, la PME a été considérée durant toute cette période comme « appoint » au secteur public, car toutes les politiques sont concentrées sur le développement de ce dernier laissant en marge le secteur privé se débrouiller comme il peut. De ce fait, le promoteur privé a investi des créneaux qui nécessitent peu une maîtrise de la technologie et une présence d'une main d'œuvre qualifiée ; à savoir le commerce et les services.

Une fiscalité lourde, une législation du travail rude et la fermeture du commerce extérieure, telles étaient les principaux blocages de cette période pour l'émancipation de la PME privée.

### **1-2-2 La période 1982-1988**

Durant cette période, de grandes réformes ont été amorcées sous toujours le système de l'économie administrée. Les deux plans quinquennaux (1980/1984) et (1985/1989) sont l'exemple de ces réformes entamées en faveur du secteur privé. Il y a eu parallèlement une promulgation d'un nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'investissement privé (loi du 21/08/1982) qui a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
- L'accès, même limité, aux autorisations globales d'importations (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement. (CNES, 2002).
- Cette période est caractérisée également par certains obstacles aux PME tels que :
- Le financement par les banques ne dépasse pas 30 % du montant total de l'investissement ;
- Les montants investis sont limités à 30 millions de DA pour la société à responsabilité limitée (SARL) ou par actions et 10 millions de DA pour l'entreprise individuelle ou au nom collectif ;
- L'interdiction de posséder plusieurs affaires.

### **1-2-3 La période 1988 à nos jours**

A partir de 1988 l'Algérie a connu une phase de transition vers l'économies de marché c'est ce qui l'a conduit à établir des relations avec les institutions internationales tels que le FMI

et la BM. Pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part, et à l'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique et commerciale d'une autre part qui lui a dicté la privatisation de nombreuses entreprises publiques, et a contribué au développement des petites et moyennes entreprises dans certaines activités de l'économie.

Ces activités concernent la transformation des métaux ainsi que les petites industries mécaniques et électroniques. Les changements d'orientation de la politique économique et l'adoption des plans d'ajustement structurel avaient définitivement scellé le passage de l'économie vers l'organisation marchande.

L'État a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, au système juridique pour le développement de l'investissement et la promotion des petites et moyennes entreprises telles que le nouveau code d'Investissement qui a été promulgué le 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement.

Ce code a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties.

Dans les faits, le bilan de la mise en œuvre du code de 1993 a été mitigé ce qui a porté les autorités à promulguer en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (Loi N° 01/18 du 12/12/2001).

L'ordonnance mise en place en même temps que la loi d'orientation de la PME définit et fixe, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre. Elles prévoient également la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI) et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés. (CNES, 2002)

### **1-3 Evolution de la PME en Algérie :**

L'ouverture économique de l'Algérie amorcée dès 1989 a entraîné un développement important du parc des entreprises privées. Ce développement concerne aussi bien le nombre des nouvelles entreprises que leur poids dans des différents secteurs d'activités.

Depuis l'adoption d'un nouveau code des investissements en 1993 qui se veut être la pierre angulaire de la volonté d'ouverture de l'économie et d'une nouvelle politique de promotion de l'investissement, la tendance de croissance des PME algérienne connaît une évolution positive et continue.

A partir de l'année 2000, la PME connaît un réel essor et que leur poids a largement augmenté dans le tissu économique. La densité des PME a presque quadruplé et que le nombre de création plus doublé depuis l'adaptation de la loi de 2001.

#### **1-3-1 Evolution de la population des PME :**

Suite à l'adoption de la loi d'orientation sur la PME en 2001, la population de PME a connu une évolution remarquable en termes de nombre, en enregistrant un taux positif pendant la période 2006-2010, ce qui montre le tableau suivant :

**Tableau 8 : Evolution de la population des PME (2006-2010)**

<b>Année</b>	<b>Nombre de PME</b>	<b>Evolution annuel</b>	<b>Taux annuel d'évolution</b>
<b>2006</b>	270545		/
<b>2007</b>	294612	24067	8,90%
<b>2008</b>	322013	27401	9,30%
<b>2009</b>	346493	24480	7,60%
<b>2010</b>	369876	23383	6,75%

**Source :** travaille personnelle à partir les données de la direction de l'industrie et des PME.

Il est clair à travers les données de ce tableau que le nombre de PME a connu une augmentation permanente dans ces dernières années, mais le rythme de croissance varie d'une année à l'autre, il a atteint son maximum en 2008, puis il a diminué au plus bas en 2010 jusqu'à 6,75%. Ce croît est dû essentiellement par les créations nouvelles des PME et un nombre très faible de PME qui ont disparu.

**1-3-2 Révolution et répartition géographique des PME Algériennes :**

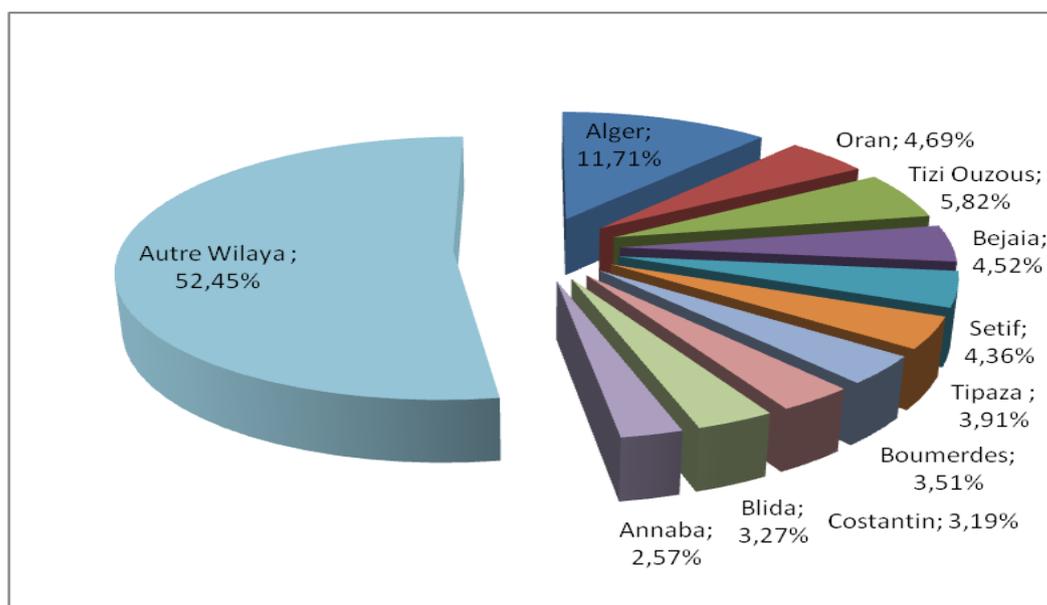
Personne n'ignore les grandes disparités de développement entre les différentes régions du pays. Certaines sont dotées d'infrastructures satisfaisantes ; alors que d'autres, la plu part en fait, sont lourdement handicapées de ce point de vue.

Cette situation a toujours prévalu en Algérie. La région du Nord et à un moindre degré la région du centre sont les mieux dotés en infrastructure. Cette disparité de développement se traduit par la dissymétrie de l'évolution des nombres de PME à chaque wilaya comme il montre le tableau suivant :

**Tableau 9 : Evolution et Répartition des PME privées Algériennes 2006-2010**

<b>Wilaya</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Pourcentage de 2010</b>
<b>Alger</b>	32872	35296	38096	41006	43265	11,71%
<b>Oran</b>	17255	18363	19643	16204	17323	4,69%
<b>Tizi Ouzous</b>	14434	16045	17840	19785	21481	5,82%
<b>Bejaia</b>	11312	12588	14009	15517	16695	4,52%
<b>Setif</b>	11088	12289	13555	14960	16096	4,36%
<b>Tipaza</b>	9149	10243	11526	13093	14434	3,91%
<b>Boumerdes</b>	9090	10000	10897	12006	12955	3,51%
<b>Costantin</b>	8439	9291	10243	11049	11781	3,19%
<b>Blida</b>	8511	9349	10240	11250	12059	3,27%
<b>Annaba</b>	7233	7766	8299	8933	9508	2,57%
<b>S/Total</b>	129383	141230	154348	163803	175597	47,55%
<b>Autre Wilaya</b>	140423	152716	167039	182099	193722	52,45%
<b>Total National</b>	269806	293946	321387	345902	369319	100 %

**Source :** Bulletin d'informations économiques N° 10, 11, 12,14,17 de la Direction de la PME.



**Figure 2 : Répartition géographique des PME privées (Algérie, 2010)**

Sur le plan du nombre de PME, la répartition est inégale ; il reste marqué par la prédominance d'une dizaine de Wilayas du nord du pays qui concentre soit un taux de plus de 47 % des PME. La raison de cette répartition tient par la spécificité géographique du pays et la situation économique de chaque wilaya. Noter que, parmi les wilayas qui se classent en tête de liste, on trouve la wilaya d'Oran, qui se fait l'objet de notre étude, elle rassemble 17323 PME en 2010.

Mais à partir de 2009 sa part est diminué au niveau national parce qu'elle ne représente que 4,49% après le Wilaya d'Alger (11,71 %) et de Tizi Ouzous (5,82 %).

### 1-3-3 Classification des PME par statut juridique :

Le choix du statut juridique n'est pas forfait. Il tient compte de plusieurs facteurs dont la taille, la nature de l'activité et les lois qui régissent chaque statut. Le tableau suivant illustre l'évolution annuelle des PME. En prenant en considération la distinction selon le statut juridique :

**Tableau 10 : Évolution des PME en Algérie selon le statut juridique (2006-2010)**

Nature des PME	PME Privées	PME Publique	TOTAL
<b>2006</b>	269806	739	270545
<b>Pourcentage</b>	<b>99,73%</b>	<b>0,27%</b>	<b>100,00%</b>
<b>2007</b>	293946	666	294612
<b>Pourcentage</b>	<b>99,77%</b>	<b>0,23%</b>	<b>100,00%</b>

<b>2008</b>	321387	626	322013
<b>Pourcentage</b>	<b>99,81%</b>	<b>0,19%</b>	<b>100,00%</b>
<b>2009</b>	345902	591	346493
<b>Pourcentage</b>	<b>99,83%</b>	<b>0,17%</b>	<b>100,00%</b>
<b>2010</b>	369319	557	369876
<b>Pourcentage</b>	<b>99,85%</b>	<b>0,15%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Bulletin d'information économique N° 10, 11, 12,14,17 de la Direction de la PME.

D'après les données de ce tableau, on remarque que la population de PME est constituée essentiellement par les PME privées ; elles représentent 99 % du total des PME. Ainsi, cette catégorie a progressé d'un ordre positif qui s'atteint 6,75 % (taux de croissance) en 2010 marquant par une création nette de 27 943 nouvelles entités Par contraire, les PME publiques ne représentent qu'une infime partie de la sphère des PME algériennes soit 0,01 %. En outre, leur nombre suit une courbe descendante depuis la période 2006-2010. Cette diminution a été faite à la faveur essentiellement des choix stratégiques des pouvoirs publics après une restructuration du secteur public.

#### 1-3-4 Répartition des PME par secteur d'activité :

La répartition des PME entre les différents secteurs d'activité économique se présente de la manière suivante :

**Tableau 11 : Répartition des PME par secteur d'activité-2010**

Secteur d'activité	PME Publique	pourcentage	PME privée	Pourcentage	Total	Pourcentage
Services	209	37,52%	172653	46,75%	172862	46,74%
Bâtiments et travaux publics	43	7,72%	129762	35,14%	129805	35,09%
Industrie	179	32,14%	61228	16,58%	61407	16,60%
Agriculture	114	20,47%	3806	1,03%	3920	1,06%
Mine et arriers	12	2,15%	1870	0,51%	1882	0,51%
<b>Total général</b>	<b>557</b>	<b>100%</b>	<b>369319</b>	<b>100,00%</b>	<b>369876</b>	<b>100%</b>

Source : Bulletin d'information statistique N°18 de la Direction de l'industrie et des PME.

En considérant la répartition des PME par secteur d'activité pour l'année 2010, l'observation de ce tableau montre que la structure des PME publiques est différente de celle des PME privées.

D'une façon générale, Le tissu des PME est composé d'abord par l'activité de services, elle arrive en tête avec 172862 unités et s'apparait comme le principal secteur générateur des PME quelques soit publique ou privées. Le secteur de bâtiments et travaux publics occupe la seconde place par 100250 entreprises en 2010, qui présente 35 % de l'ensemble de PME, ce qui montre que le tissu des PME est constitué essentiellement de ces deux secteurs précédents. Par contre, le secteur le moins investi par les promoteurs est le secteur de Mine et carrières, il ne représente qu'une 2% avec 1882 PME en 2010.

L'industrie qui représente 16 % de la totalité des PME prend la troisième place avec 61407 PME en 2010 ce qui confirme le besoin de l'économie Algérienne à des entreprises dans ce secteur créateur de richesse.

### **1-4 Les caractéristiques des PME algériennes :**

Aujourd'hui, considérées comme un acteur majeur des performances économiques du pays, les PME algériennes ont des caractéristiques qui varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et la région de son implantation, selon les études on peut constater ces caractéristiques.

- Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital amical (familial) ;
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- Manque d'encadrement technique
- Faiblesse de l'accumulation technologique
- Quasi-absence de l'innovation et manque d'inventivité
- Faiblesse de l'activité de sous-traitance
- Manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées
- Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation

### 1-5 Les contraintes liées à la création et au développement des PME en Algérie :

Malgré les efforts de l'Etat algérien pour la promotion des PME à travers la mise en place de différents mécanismes et dispositifs d'appui à la création et le développement de ses entités (PME) cités précédemment, le bilan reste à faire aux sujets des actions mises en œuvre par divers dispositifs à savoir : ANDI, ANSEJ, CNAC, ANGEM, etc.

Selon Benyahia-Taibi ; G et Amari ; S.E.S. (2009), les contraintes que les PME algériennes rencontrent dans les phases de création ou de développement sont multiples :

En général, les entreprises privées en Algérie se caractérisent par leur fragilité et l'obsolescence de leurs technologies, de leur mode d'organisation et de management. Ces carences sont à l'origine de l'inadéquation des produits fabriqués, dont le rapport qualité prix les rend difficiles à commercialiser sur le marché national, et, à fortiori, sur le marché mondial. Malgré le changement positif dans les politiques du gouvernement envers le secteur privé, une étude de la banque mondiale révèle les contraintes suivantes :

Les difficultés principales que rencontrent les PME en Algérie sont les suivantes : la réforme de l'administration, du droit des affaires et de la fiscalité reste lente inachevée, la complexité et lourdeur des formalités administratives retardent encore de nombreux entrepreneurs, enfin secteur bancaire reste sous la dominance de l'Etat avec un taux de couverture faible. Il est à signaler également la prudence (aversion au risque) des banques publiques algériennes dans leurs politiques de crédit ce qui prive de nombreuses PME, et freine leur croissance. La méfiance concerne également les banques privées.

Par ailleurs, le secteur de la PME rencontre de nombreuses contraintes essentiellement liées :

-Aux difficultés financières (en raison de la dévaluation du dinar, de la pression fiscale et douanière, etc.) ;

-A la concurrence des produits de l'importation (la diminution de la demande, la concurrence déloyale, etc.).

Aussi, un certain nombre de défaillance est à relever, à savoir :

-Les mesures pour la promotion et ‘accompagnement des PME ne sont pas articulées dans une vision à long terme ;

-La pluralité des acteurs institutionnels et leur dispersion avec très peu de coordination ;

-L’esprit d’entreprise est encore faible et fragile.

**1-6 L’importance du développement des PME pour l’économie :**

Les PME en Algérie jouent un rôle très important grâce au grand nombre de ces entreprises que lui permet, d'un côté, d'employer un bon nombre de personnes de différents niveaux. Et d'un autre côté de contribuer au PIB hors hydrocarbures et à la valeur ajoutée.

**1-6-1 La création d’emploi**

Les PME occupent une place particulière dans l'économie algérienne, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif. D'une part, elles génèrent un volume important de production et d'emplois et d'autre part, elles ont une grande capacité d'innovation et de création. « Elles forment un tissu d'entreprise constituant le terreau de la croissance des entreprises de grande dimension ». On peut dire que les PME ont un rôle de premier plan à jouer dans la résolution de la crise actuelle de l'emploi et en tant que créateur d'emplois.

**Tableau 12 : Évolution des emplois/PME/PMI en Algérie durant 2004/2010 :**

<b>Entreprises</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Privées</b>	225 449	245 842	269 806	293 946	392 013	408 155	606 737
<b>Publiques</b>	778	874	739	666	626	598	560
<b>Artisans</b>	86 732	96 072	106 222	116 347	126 887	162 085	---
<b>TOTAL</b>	312 959	342 788	376 767	410 959	519 526	570 838	607 29

**Source :** direction des systèmes d’information et des statistiques, ministère de l’industrie, de la PME et de la promotion de l’investissement, 2010.

Ce tableau signale clairement que le nombre d'emplois créés augmente proportionnellement avec l'augmentation de nombre des PME particulièrement les PME privés, et les artisans, contrairement au secteur public qui a enregistré tout au long de la période 2004/2010 une particulière diminution, dû en premier lieu à la privatisation dictée par la loi de l'économie de marché. Nous observons aussi l'absence des statistiques du secteur d'artisanat de l'année 2010, à cause du changement de système de collecte d'information attribué à la CASNOS, en alternance des chambres d'artisanats.

**1-6-2 La création de la valeur ajoutée :**

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ses ventes. En 1994, la valeur ajoutée du secteur public était de 617,4 milliards de dinars représentant 53,5% du total national, alors que celle dégagée par le secteur privé avec 1 178 milliards de dinars soit 46,5% du total national.

À partir de 1998, les parts respectives se sont inversées faisant passer en tête le secteur privé avec 1 178 milliards de dinars soit 53,6% et 1 019,8 milliards de dinars soit 46,4% pour le secteur public. Par ailleurs, il est à noter que plus de 65% de la valeur ajoutée et de l'emploi des pays développés provient des PME/PMI. Une politique économique en vue de la construction, de la promotion et des redéploiements des PME/PMI est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.

**Tableau 13 : Évolution du PIB par secteur juridique hors hydrocarbures (2004 -2008).**

Secteur juridique	2004		2005		2006		2007		2008	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	Valeur	%
<b>Part du Public dans le PIB</b>	598,6	21,8	651	21,59	704,05	20,44	749,86	19,2	686,59	16,2

<b>Part du Privée dans le PIB</b>	146,7	78,2	2 364,5	78,41	2740,06	79,56	3153,77	80,8	3551,33	83,8
<b>Total</b>	2745,3	100%	3015,5	100%	3444,11	100%	3903,6	100%	4237,9	100%

**Source :** office nationale des statistiques

En 2008, la part de la valeur ajoutée apportée par le secteur privé est de 83,8 % du PIB hors hydrocarbure, avec 3 551,33 milliards de DA, soit un taux d'évolution de 12,6 % par rapport à l'année précédente. Nous pouvons constater que la contribution des PME privés à la création de la valeur ajoutée, à la cour de la période (2004-2008), a augmenté de manière significative, passant de 78,2 % en 2004 à 83,8% en 2008.

### **1-6-3 La distribution des revenus :**

La valeur ajoutée créée par chaque PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise, de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles...

### **1-6-4 Un rôle socio-économique :**

Les PME ont un rôle socio-économique essentiel. Elles sont en effet, une source de dynamisme et de vitalité nécessaire à notre économie, dans un environnement fondé sur la

concurrence. Elles sont surtout, grâce à leur flexibilité, capables de s'adapter rapidement aux évolutions des marchés de plus en plus fréquentes, dans un contexte de mondialisation, ainsi qu'aux cycles économiques. Elles ont donc un impact sur la croissance économique, étant donnée leur contribution substantielle à notre production, à nos investissements et à nos exportations ainsi que leur énorme potentiel d'emplois nouveaux. Le phénomène PME constitue donc un enjeu économique et nécessite de ce fait, un nombre important d'études qui actuellement demeure insuffisant pour son essor.

### **Section 2 : Structures d'aides à la création des pme en Algérie :**

À noter que les structures publiques sont des agences chargées de l'exécution des politiques publiques d'aide et de soutien à la création d'entreprises. Ces agences sont censées apporter un appui important en termes d'accompagnement des promoteurs et de formation de leurs activités

L'état algérien, et dans le cadre d'une politique nationale, a créé des organismes et des structures d'appui et d'aide, pour soutenir le développement des PME et améliorer leurs compétitivité et rendement, et de faciliter leurs accès aux instruments et services financiers adaptés à leurs besoins. Dans ce point, on va brièvement présenter ces organismes et leur rôle pour promouvoir la PME algérienne.

#### **2-1 L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) :**

Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis l'ANDI confait de (ANDI. 2015) :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales ;
- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les évènements économiques organisés en Algérie et à l'étranger ;
- La formalisation sur une base d'équité et dans des délais courts des avantages prévus par le dispositif d'encouragement ;
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, Impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement ;
- La contribution à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés ;
- La mise à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat. L'ANDI qui veille à concrétiser ses missions, a pu créer au 31/12/2011 un nombre important d'entreprise précisé de 2 244 763 (ANDI. 2015), ce qui prouve son rôle majeur comme dispositif d'appui et d'aide à la création des PME.

**2-2 L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) :**

Un dispositif qui a été créé depuis 1997, adressé aux jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans jusqu'à 40 ans pour accompagner les jeunes porteurs de projets en relation avec leur environnement économique et social, son objectif est d'assurer les conditions nécessaires pour la création de micro entreprises et l'extension des entreprises existantes, créer d'activité et de richesse et d'emplois durables, assurer la pérennité des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif, et développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes.

On a souligné que l'ANSEJ offre plusieurs formes de soutien aux jeunes promoteurs, y compris le financement qui présente leur premier souci, elle introduit aux différents secteurs économiques mais le secteur de services gagne la majorité de ce financement, suit par le secteur d'agriculture et pêche.

Notons bien que le financement proposé par l'ANSEJ prend deux formules pour un coût global de l'investissement qui ne peut dépasser 10 millions de DA : un financement triangulaire et un financement mixte.

**2-3 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :**

Elle a été créée en 1994 en tant qu'institution publique de sécurité sociale, sous la tutelle du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, pour indemniser les salariés ayant perdu leurs postes de travail involontairement, une décision due à l'application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS). En 2004 et dans le cadre du Plan de Soutien à la Croissance Economique (PSCE) et de l'application du programme du président de la République consacré à la lutte contre le chômage, les missions de la CNAC ont réorienté vers la satisfaction des besoins des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans ainsi que les entreprises inscrites dans les mesures de promotion de l'emploi.

En 2010, de nouvelles dispositions ont permis à ces promoteurs d'accéder au dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans dont le montant global du seuil d'investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 5 millions de DA (CNAC. 2015).

Cet organisme inclut un système de bonification des taux d'intérêts, des garanties des crédits consentis aux chômeurs promoteurs auprès des banques et établissements financiers, et

des avantages fiscaux et douaniers au titre de la phase de réalisation de l'investissement (Décret exécutif n°04-01. 2004. P 07).

### **2-4 L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :**

Créée par l'application du Décret exécutif n° 04-14 du 20/01/2004 portant la création et les statuts de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit, en tant qu'autre dispositif de soutien à la création d'activités et à la lutte contre le chômage, en permettant aux jeunes de créer leurs propres activités économiques, elle a pour mission de (ANGEM. 2015) :

- Accompagner et soutenir les jeunes promoteurs à la mise en œuvre de leurs idées de projets en octroyant des PNR et toutes sortes d'aide aux bénéficiaires du micro- crédit
- Fournir aux jeunes promoteurs des formations liées à tous les aspects nécessaires à la création et la gestion d'une micro entreprise surtout aux bénéficiaires déclarés éligibles au financement triangulaire illustré au- dessous ;
- Aider à la commercialisation de la production des promoteurs d'activités au niveau local, régional ou national en organisant des salons d'exposition, ce qui permet d'acquérir de nouveaux marchés et expériences

### **2-5 Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) :**

Une structure créée en 2002 et placée sous la tutelle du ministère des PME, le Fonds a pour objet de garantir les crédits nécessaires aux investissements réalisés par les PME. Il est aussi chargé de (Décret exécutif n°02-373. 2002. P -P 11-12):

- Faciliter l'accès des PME au crédit bancaire en partageant le risque de leur financement avec les banquiers et ce, par l'octroi de garanties
- Accompagner les PME algériennes et les assister dans le montage de leurs projets
- Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions Internationales
- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du Fonds.

Depuis sa création en 2004, ce fond a accordé des garanties financières à 1 288 projets pour un montant global de 32 milliards DA, ce qui a engendré la création de 49 200 emplois, Sur 1 288 projets ; 672 versent dans le secteur de l'industrie notamment la filière de l'agroalimentaire et plus de 300 dans le bâtiment et les travaux publics (FGAR. 2015).

### **2-6 La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI):**

Cet organisme fut créé en 2004 et opérationnel en 2007, par l'initiative des pouvoirs publics pour plus de soutien à la création et le développement des PME, en les facilitant l'accès aux crédits bancaires pour financer les projets d'investissement. Elle couvre le risque d'insolvabilité encourus des crédits d'investissement consentis aux PME, en le partage avec les banques impliquées dans cette démarche de soutien des PME, tenant compte que le niveau maximum de crédits éligibles à la garantie est de 50 million DA, à l'exception des crédits réalisés dans le secteur de l'agriculture et les activités commerciales, ainsi que les crédits à la consommation (Décret présidentiel n°04-134. 2004. P24).

### **2-7 L'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) :**

Elle a été créée par le décret exécutif n°05-165 du 03/05/2005, placé sous la tutelle du ministère de l'Industrie de la PME et de la promotion de l'Investissement, chargée de la mise en œuvre et de la gestion du programme national de mise à niveau des PME, elle a pour missions de (L'ANDPME. 2015) :

- mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME ;
- mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi
- promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME ;
- suivre la démographie des PME en termes de création de cessation et de changement d'activités ;
- réaliser des études de filières et notes de conjoncture périodiques ;
- collecter, d'exploiter et de diffuser l'information spécifique au domaine d'activité des PME.

### **2-8 Le Fonds de Caution Mutuelle de Garanties Risques/Crédits Jeunes Promoteurs :**

Il a été créé pour confronter les risques pris par les banques liées au financement des micro entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ. Ce Fonds rassemble d'une part les banques ayant accordé les crédits à la création des micro-entreprises, et d'autre part les promoteurs qui ont opté pour la formule de financement triangulaire pour réaliser leurs projets. Après la notification de l'accord bancaire, le promoteur procède au versement de la cotisation déterminée de 0,35% du montant du crédit accordé par la banque, en une seule fois au compte local du Fonds (ANSEJ.2015).

Tous ces dispositifs prennent en leur charge un rôle important afin de promouvoir les PME algériennes et soutenir leur intégration dans l'économie nationale, et l'économie internationale dans une phase ultérieure, mais ça dépend de la fusion de leurs efforts et la coordination de leurs missions en la matière.

### **Conclusion**

On conclut que les PME occupent une position importante dans l'économie algérienne, continuent à prendre progressivement davantage de place dans l'activité économique du pays et leur rôle ne cesse d'augmenter avec les nouvelles créations. Cependant leur poids dans le développement économique reste à renforcer à travers des nouveaux dispositifs d'encouragement et d'accompagnement,

D'après ce chapitre l'Etat a mis en place des programmes (ANSEJ, CNAC, ANDI...) et structures d'appui et d'aide à la création des PME dont la mission est de faciliter la création et l'accompagnement des PME.

# **Conclusion générale**

Tout au long de ce travail de recherche, nous avons essayé d'apporter des réponses de notre question de départ, à savoir : « quelle est la place et le rôle de création des pme sur le développement économique en Algérie ? ».

On a commencé tout d'abord à présenter et définir les pme en Algérie et son développement juste après l'indépendance et donne quelle cadre à évoluer et ainsi toutes les caractéristiques et les rôles des pme et sa place à la création des entreprises sur le développement économique de pays. Ensuite on a expliqué les structures d'aides à la création des pme en Algérie.

Pour ce faire, nous avons élaboré un éclairage théorique sur le concept entrepreneuriat et celui de l'entrepreneur dans le but d'expliquer la dynamique entrepreneuriale. L'entrepreneuriat est un phénomène qui s'articule autour d'un entrepreneur qui est un individu doté des caractéristiques spécifiques à lui, ayant des raisons qui lui motive à entreprendre ; et l'entreprise qui est le résultat du processus entrepreneurial.

La création d'entreprises est la manifestation la plus claire de l'entrepreneuriat, qui est le résultat des activités de l'entrepreneur. Ce processus de création renseigne sur la dynamique entrepreneuriale dans une région ou dans un pays. Le nombre de création, de développement et de disparition d'entreprises durant une période donnée sont les principales variables qui permettent d'évaluer l'activité entrepreneuriale ou de mesurer le degré de développement de l'entrepreneuriat dans un pays

En effet La création d'entreprise par les entrepreneurs constitue une source importante pour le Développement économique et social d'un pays. Le nombre de création, de développement et de disparition d'entreprise durant une période donnée sont les principales variables qui Permettant d'évaluer l'activité entrepreneuriale ou de mesurer le degré de développement de L'entrepreneuriat dans le pays.

L'entrepreneuriat est un moteur de création des richesses et de la diffusion de développement par la création des entreprises.

# **Références bibliographiques**

### Bibliographique

#### Les ouvrage :

- 1- Amina Alain, A. F.-S. (2011). Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial, une approche dynamique. *La revue des sciences de gestion*, pp. 91-100.
- 2-Agence nationale pour la création d'entreprise, 1982. Créé ou reprendre une Entreprise 10 édition 1996, Paris.
- 3- BENACHENHOU.A, « Les entrepreneurs algériens », Alpha Design, Algérie, 2007.
- 4- BOUTILLIER., (S), UZUNIDIS., (D), « L'entrepreneur : une analyse socioéconomique », Editions Economica, Paris, 1995, p : 23.
- 5- BOUTILLIER S, UZUNIDIS D, « *L'aventure des entrepreneurs*», édition Studyrama, 2006.
- 6- BOUYAKOUB.A, MADOUIM, « Entreprise, entrepreneur et gouvernance des PME- PMI », éd Griot, 2007.
- 7- Bizaguet A, « Les petites et moyennes entreprises, que sais-je ? », édition PUF, Paris,
- 8- CAPRON. H, « Entrepreneuriat et création d'entreprises, facteurs déterminants de l'esprit d'entreprise », édition de Boeck, Paris, 2009.
- 9- Coster., (M), « Entrepreneur et entrepreneuriat », sous la direction de Françoise Dany, Cadres et entrepreneuriat : mythes et réalités les cahiers de grande cadres, 15 Avril 2019, p : 15-16.
- 10-duval I duffel en «Economie d'entreprise, la stratégie des PME», édition l'Hrmattan, 2005
- 11- FAYOLLE., (A), entrepreneuriat apprendre à entreprendre, ,5éme édition DUNOD, 2004, paris, p : 64-65.
- 12- FAYOLLE., (A), « Entrepreneuriat : Apprendre à entreprendre », Management SUP, 2 édition, DUNOD, paris, 2012, p : 44-46.

- 13- FAYOLLE. A, « Le métier de créateur », Editions d'Organisation, Paris, 2003
- 14- GILDER.G, « L'esprit d'entreprise », édition Fayard, Paris, 1985.
- 15- GREPME : (Groupe de recherche en économie et gestion de la PME), « PME : bilan et perspectives », Les Presses Inter Universitaires, QUEBEC, 1997, p : 27.
- 16- GILLER., Bressay, CHLISTION., Konkuyt, « Economie d'entreprise ; édition7 de DALLOZ, (2004), France, p : 17.
- 17- JULIEN., Pierre-André, MARCHESNAY., Michel, « L'Entrepreneuriat ».Ed. Economica, 1996, P : 18.
- 18- HERNANDEZ. E-M, « le processus entrepreneurial, vers un modèle stratégique D'entrepreneuriat », l'Harmattan, Paris, 1999
- 19-HERNANDEZ. E-M, « l'entrepreneuriat, approche théorique », l'Harmattan, France, 2001
- 20-JULIEN. P-A, « Les PME », édition Economica, Paris, 1994
- 21-MARIAN Murphy, organisation de coopération et de développement économique OCDE, « perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat », Edition OCDE, 2005.
- 22- Marchesnay., (M), Julien., (PA), « la petite entreprise », 1998, Vuibert gestion, paris, p : 56.
- 23- RIVERIN N, « Management des PME », édition l'ADRG, 2001
- 24- ST-PIERRE., (J), TREPANIER., (M), « Créer et développer une PME dans une Économie mondialisée », Presses de l'Université du Québec, p : 08.
- 25- VERSTRAETE T, « Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat », Editions EMS, 2000.

26- VERSTRAETE.T, SAPORTA.B, « Création d'entreprise et entrepreneuriat », édition l'ADREG, 2006

27- WITTERWULGHE Robert, « la P.M.E : une entreprise humaine », Boeck université, Paris-Bruxelles, 1998.

### Articles :

1-ADAIR., Philippe, FREDJ., Fhima, «Accès au crédit et promotion des PME en tunisié », edEuro-Mediterranean Economics and finance Review, 2009, p : 07.

2-Article sur l'économie et gestion/*Fondements théoriques de l'entrepreneuriat.*

[http://mikimemoires.Net/2013/01\\_fondement-theoroques-de-lentrepreneurait](http://mikimemoires.Net/2013/01_fondement-theoroques-de-lentrepreneurait)

3- BERRAH., (K), BOUKRIF., (M), « la problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes » présenté à la conférence internationale

Sur l'économie et gestion des réseaux).

4- BONCLER.J, VERSTRAETE.T, « Entreprendre, ensemble cadrage théorique des notions d'entrepreneuriat collectif », Revue de l'entrepreneuriat, vol5, n°2, 2006.

5- BELOUARD., Ali Nabil, SEDER., Salim, « Structure du capital et de la Performance des PME algériennes », p : 05.

6-DANJOU.I, « L'entrepreneuriat : un champ fertile à la recherche de son unité », Revue Française de gestion, n°138, 2002

7- EMIN.S, « Les facteurs déterminants la création d'entreprise par les chercheurs public : application des modèles d'intention », Revue de l'entrepreneuriat, vol3, n°1, 2004.

8- FILION L.-J, "Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances",

*Revue Internationale P.M.E.*, 1997, vol. 10, n° 2,

9- GASSE Yvon, « l'influence du milieu dans la création d'entreprises », Centre d'Entrepreneuriat et de PME. Québec, université Laval,

- 10- KADI., (M), « relation entre PME et emploi en Algérie : quelles réalités ? », colloque International sous le thème « évaluation des effets des programmes D'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, L'investissement et la croissance économique », université de Sétif, Algérie, mars2013.
- 11- MERZOUK., (F), « PME et compétitivité en Algérie », université de Bouira, N° 12, 2012, p : 02.
- 12- MADOUIM., « Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie », les cahiers de CREAD, N°85-86, 2008
- 13- HERNANDEZ.E-M., « L'entrepreneuriat comme processus d'émergence Organisationnelle », Revue française de gestion, N°185, 2008
- 14 LAKHDARI.H, AYAD.A, HABICHOU.H, « Le rôle des organisations professionnelles dans l'accompagnement des PME en Algérie », [http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Atmane%20AYAD\\_Hanane%20HABICHOU.pdf](http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Atmane%20AYAD_Hanane%20HABICHOU.pdf)
- 15- VESTREATE Thierry, « Entrepreneuriat : modélisation du phénomène », revue de l'entrepreneuriat, vol 1, n° 1, 2001
- 16-VERSTRAETE.T,FAYOLLE.A, « Paradigmes et entrepreneuriat », Revue de L'entrepreneuriat, vol 4, N°1, 2005
- 17 VERSTRAETE T, "Cartographie cognitive et accompagnement du créateur d'entreprise", *Revue Internationale P.M.E*, 1997, vol. 10, n° 1.

### **Thèses et mémoires :**

- 1- AISSANI.N, « La politique de soutien des PME et leur rôle dans le développement économique en Algérie, cas de la branche des industries agroalimentaires », Mémoire de magister en Sciences Commerciales, Université d'Oran, 2006.
- 2- AT SAID., (S), « Analyse entrepreneurial et création d'entreprise dans la wilaya de Bejaia », Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Diplôme de Master en sciences

de gestion, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2015.

3- BRUYAT C, « Création d'entreprise : contributions épistémologiques et modélisation», Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Pierre Mendès France, Grenoble II, 1993.

4- BERBER., nawel, « l'entrepreneuriat en Algérie », mémoire de magister, Oran, 2014,

5- EMIN Sandrine, « l'intention de créer une entreprise des chercheurs publics : le cas Français », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Pierre Mendès, France, Novembre 2003

6- NASROUN.N, « Dynamique entrepreneuriale des PME dans la wilaya de Bejaia », mémoire de magister en Sciences de gestion, Université de Bejaia, 2011.

7- TOUNÉS.A, « L'intention entrepreneuriale », Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, Université de ROUEN, décembre 2003

### **Les sites internet :**

Archives sur l'entrepreneuriat et création d'entreprise facteurs déterminant l'esprit d'entreprise « <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01860090/document>»

[www.création-entreprise.fr](http://www.création-entreprise.fr)

[www.entrepreneuriat.com](http://www.entrepreneuriat.com)

[www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr)

## Table des matières

REMERCIEMENT .....	
DÉDICACES .....	
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	
LISTE DES FIGURES .....	
LISTE DES TABLEAUX .....	
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
<b>CHAPITRE I : THÉORISATION DE L'ENTREPRENARIAT ET L'ENTREPRENEUR</b>	
INTRODUCTION.....	4
SECTION 1 : CONCEPT DE BASE DE L'ENTREPRENEURIAT .....	5
1.1. HISTORIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT : .....	5
1.2. DÉFINITION DE L'ENTREPRENEURIAT : .....	5
1.3- LES CONCEPTS DOMINANTS DE L'ENTREPRENEURIAT .....	10
1.3.1 Paradigme de l'opportunité d'affaires : .....	10
1.3.2 Paradigme de la création d'une organisation : .....	11
1.3.3 Paradigme de la création de valeur : .....	11
1.3.4 Paradigme de l'innovation : .....	12
1.4 GENÈSE ET FONDEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT .....	12
1.4.1 L'approche fonctionnelle (le regard des économistes).....	12
1.4.2 Approche entrée sur l'individu .....	13
1.4.3. L'approche centrée sur les processus .....	13
1.5. LES DIVERSES FORMES D'ENTREPRENEURIAT .....	14
1.6. LES TYPES DE L'ENTREPRENEURIAT .....	18
1.6.1. L'entrepreneuriat formel et informel .....	18
1.6.2. L'entrepreneuriat individuel et collectif .....	18
1.6.3. L'entrepreneuriat masculin et féminin.....	18
1.6.4. L'entrepreneuriat privé, public et social .....	18
1.6.5. L'entrepreneuriat occasionnel et durable .....	19
SECTION 2 : L'ACTEUR PRINCIPALE DE L'ENTREPRENARIAT :	
L'ENTREPRENEUR .....	19
2.1 DÉFINITION DE L'ENTREPRENEUR .....	19
2-2- LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRENEUR : .....	21
2-2-1 Les traits de caractères : .....	22
2-2-2 L'entrepreneur est un opportuniste : .....	23
2-2-3 L'entrepreneur est un organisateur : .....	24
2-2-4 L'entrepreneur est un joueur : .....	24
2-2-5 L'entrepreneur est motivé : .....	24

CONCLUSION :	25
<b>CHAPITRE II : L'ACTE ESSENTIEL DE L'ENTREPRENEURIAT</b>	
INTRODUCTION.....	26
SECTION 1 : CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LE CHAMP DE L'ENTREPRENEURIAT .....	27
2-1- DÉFINITION DE L'ENTREPRISE .....	27
2-2 L'APPROCHE SYSTÉMIQUE DE L'ENTREPRISE : .....	27
2.3 LES TYPOLOGIES DE L'ENTREPRISE .....	28
2.3.1 <i>La classification des entreprises selon le statut juridique</i> :.....	28
2.3.2 <i>La classification des entreprises selon le secteur d'activité</i> .....	30
2.3.3 <i>La classification Selon la taille</i> : .....	31
2-4 LA FINALITÉ DES ENTREPRISES : .....	32
2-5 LES NOTIONS DE BASES POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE : .....	32
2-6 LES ÉTAPES DE CRÉATION D'UNE ENTREPRISE .....	32
2-6-1 <i>Avoir une idée</i> .....	32
2-6-2 <i>Une bonne analyse de la clientèle</i> :.....	33
2-6-3 <i>L'Elaboration du projet</i> .....	33
2-6-4 <i>Etude commerciale</i> .....	33
2-6-5 <i>Étude financière</i> :.....	34
2-6-6 <i>L'étude juridique</i> .....	34
2-6-7 <i>Démarrage de l'activité</i> : .....	34
2-7 LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU DÉMARRAGE : .....	35
2-7-1 <i>Le choix du l'emplacement et du local, Il s'agit de définir le choix d'acquisition du local (achat ou location), les prix, les conditions d'aménagement, le budget des frais de premier établissement et leur amortissement.</i> .....	35
2-7-2 <i>La préparation du local et la sélection de l'équipement</i> : .....	35
2-7-3 <i>La sélection des canaux de distribution</i> :.....	35
2-7-4 <i>L'aménagement des locaux et l'installation de l'équipement</i> :.....	35
2-7-5 <i>Le choix et le recrutement du premier personnel</i> : .....	35
2-8 LE DÉMARRAGE SELON LE TYPE DE L'ACTIVITÉ : .....	36
2-8-1 <i>Activité de fabrication</i> :.....	36
2-8-2 <i>Activité commerciale</i> :.....	37
2-8-3 <i>Activité de service</i> : .....	38
SECTION 2 : GÉNÉRALITÉ DE LA PME .....	39
2-2-1 <i>Coup d'œil sur l'évolution de la pme</i> :.....	39
2-2-2 <i>Définitions de la PME</i> :.....	41
2-2-3 <i>Les caractéristiques des PME</i> :.....	44
2-2-4 <i>Les faiblesses des PME</i> .....	45
CONCLUSION .....	46

# CHAPITRE III : LES PME ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

INTRODUCTION.....	47
SECTION 1 : LES PME EN ALGÉRIE.....	48
1-1 LA DÉFINITION DE LA PME EN ALGÉRIE : .....	48
1-2 AMPLIFICATION DES PME EN ALGÉRIE DEPUIS L'INDÉPENDANCE :.....	49
1-2-1 La période 1962-1982.....	49
1-2-2 La période 1982-1988.....	50
1-2-3 La période 1988 à nos jours.....	50
1-3 EVOLUTION DE LA PME EN ALGÉRIE : .....	52
1-3-1 Evolution de la population des PME : .....	52
1-3-2 Révolution et répartition géographique des PME Algériennes :.....	53
1-3-3 Classification des PME par statut juridique :.....	54
1-3-4 Répartition des PME par secteur d'activité :.....	55
1-4 LES CARACTÉRISTIQUES DES PME ALGÉRIENNES :.....	56
1-5 LES CONTRAINTES LIÉES À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PME EN ALGÉRIE : .....	57
1-6 L'IMPORTANCE DU DÉVELOPPEMENT DES PME POUR L'ÉCONOMIE : .....	58
1-6-1 La création d'emploi.....	58
1-6-2 La création de la valeur ajoutée : .....	59
1-6-3 La distribution des revenus :.....	60
1-6-4 Un rôle socio-économique :.....	60
SECTION 2 : STRUCTURES D'AIDES À LA CRÉATION DES PME EN ALGÉRIE :.....	62
2-1 L'AGENCE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS (ANDI) : .....	62
2-2 L'AGENCE NATIONALE POUR LE SOUTIEN À L'EMPLOI DES JEUNES (ANSEJ) : .....	63
2-3 LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE CHÔMAGE (CNAC) :.....	63
2-4 L'AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICROCRÉDIT (ANGEM) :.....	64
2-5 FONDS DE GARANTIE DES CRÉDITS AUX PME (FGAR) :.....	64
2-6 LA CAISSE DE GARANTIE DES CRÉDITS À L'INVESTISSEMENT DES PME (CGCI): .....	65
2-7 L'AGENCE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PME (ANDPME) : .....	65
2-8 LE FONDS DE CAUTION MUTUELLE DE GARANTIES RISQUES/CRÉDITS JEUNES PROMOTEURS :.....	66
CONCLUSION.....	66
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	67
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
RÉSUMÉ	

## Résumé

L'entrepreneuriat aujourd'hui est indispensable pour le développement économique de pays. Pratiquement c'est un moyen pour assurer la capacité d'innovation et la compétitivité des notions, il contribue à la prospérité de son économie. Elle se caractérise principalement par une volonté individuelle d'un futur entrepreneur et par l'acte de création des entreprises. Le but de notre étude consiste à étudier un certain nombre de questions, dans un tel contexte, la problématique s'articule autour de la question centrale : « **quelle est la place et le rôle de création des pme sur le développement économique en Algérie ?** »

Il ressort de notre étude que la petite et moyenne entreprise (PME) constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, tout comme elle peut constituer la principale source de richesses, d'emploi et moteur de progrès socioéconomique.

## المخلص

ريادة الأعمال اليوم ضرورية للتنمية الاقتصادية للبلدان. في الممارسة العملية ، هذه وسيلة لضمان القدرة على الابتكار والقدرة التنافسية للمفاهيم ، فهي تساهم في ازدهار اقتصادها. يتميز بشكل أساسي بالإرادة الفردية لرائد أعمال المستقبل ويعمل إنشاء الشركات. السؤال المركزي: "ما هو مكان ودور إنشاء الشركات الصغيرة والمتوسطة في التنمية الاقتصادية في الجزائر؟" "

تظهر دراستنا أن الشركات الصغيرة والمتوسطة ضرورية للتكامل الاقتصادي والتنوع ، تمامًا كما يمكن أن تكون المصدر الرئيسي للثروة والعمالة ومحركًا للتقدم الاجتماعي والاقتصادي.

## Abstract

entrepreneurship today is essential for the economic development of countries. In practice, this is a means of ensuring the capacity for innovation and the competitiveness of concepts, it contributes to the prosperity of its economy. It is characterized mainly by an individual will of a future entrepreneur and by the act of creating companies. central question: "what is the place and the role of creation of smes on economic development in Algeria?" "

Our study shows that small and medium-sized enterprises are essential for economic integration and diversification, just as they can be the main source of wealth, employment and engine of socio-economic progress.